



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

**36<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 20 novembre 2018, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M<sup>me</sup> Espinosa Garcés..... (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 15.

## Point 124 de l'ordre du jour

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale examine depuis plus de 20 ans la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Cependant, malgré nos efforts, nous ne sommes toujours pas parvenus à nous mettre d'accord sur la réforme de cet organe, essentiel pour les Nations Unies et le système multilatéral. Conformément au mandat qui m'a été confié, je voudrais annoncer les noms des Coprésidents des négociations intergouvernementales sur ce sujet pour la présente session. J'ai reconfirmé la nomination de l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, qui occupait ce poste à la session précédente, et j'ai également nommé l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, comme nouveau Coprésident. J'espère que les États Membres les aideront à s'acquitter pleinement de leurs fonctions. Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance pour le travail accompli par ceux qui ont rempli ces fonctions au cours de la session précédente, l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, des Émirats

arabes unis, que j'ai déjà mentionnée, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie. Je salue leurs efforts et leur travail.

Les États Membres sont convaincus de la nécessité de réformer le Conseil de sécurité. Au cours du débat général en septembre dernier, au moins 80 dirigeants mondiaux ont insisté sur ce point. Pour obtenir des résultats concrets dans ce sens, la volonté politique est sans aucun doute nécessaire. Ma position sur la question est très claire : j'ai réaffirmé à plusieurs reprises que le Conseil de sécurité doit s'adapter aux nouvelles réalités politiques. La réforme du Conseil est importante, non seulement pour les États Membres, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies. Un Conseil plus représentatif, plus efficace et plus transparent accroîtrait de toute évidence la légitimité de ses décisions et hâterait leur mise en œuvre. En outre, cela permettrait de renforcer le multilatéralisme et d'appuyer les efforts visant à instaurer un système de gouvernance mondiale plus démocratique et plus efficace.

En prenant mes fonctions de Présidente de l'Assemblée générale, j'ai apporté mon plein appui au processus de réforme du Conseil de sécurité, conformément à l'urgence fixée par les États Membres. Je tiens à souligner que ce processus relève des États Membres. Étant donné qu'il s'agit d'un processus encouragé par les États Membres, je peux assurer l'Assemblée que mon rôle consistera à les aider à relever ce défi. Compte tenu de la complexité de la question, il est essentiel d'appeler au dialogue en toutes circonstances,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-39081(F)



Document adapté

Merci de recycler



avec sérieux, respect et dans un esprit d'ouverture. Le dialogue offre toujours une occasion – une porte d'entrée pour parvenir à un accord. J'invite les États Membres à adopter des démarches plus pragmatiques, des méthodes de travail appropriées pour faire progresser la réforme du Conseil, en particulier dans les domaines où des divergences majeures subsistent.

La question de la réforme du Conseil de sécurité représente sans aucun doute un défi complexe, étroitement lié à l'un des principaux piliers de notre Organisation, celui de la paix et de la sécurité. C'est peut-être l'une des questions qui requiert nos meilleures compétences diplomatiques. Les appels à une transparence, une responsabilisation et une efficacité plus grandes de l'action du Conseil de sécurité reposent sur une réalité. Je suis convaincue que les États Membres continueront de faire de leur mieux pour résoudre comme il se doit cette question. Je renouvelle ma volonté de les accompagner dans leur tâche de façon impartiale, objective et ouverte, et de concrétiser ainsi nos aspirations communes à réformer et à optimiser la qualité et l'efficacité du Conseil de sécurité.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes sur le point 124 de l'ordre du jour portant sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, de l'appui du Groupe des États arabes dans votre conduite des travaux de l'Assemblée générale pendant la présente session, en particulier en ce qui concerne la question à l'examen, qui revêt une importance particulière pour tous les États Membres, en particulier pour le Groupe des États arabes. Je tiens également à remercier la Représentante permanente des Émirats arabes unis, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, ainsi que le Représentant permanent de la Géorgie, l'Ambassadeur Kaha Imnadze, pour leurs efforts louables en qualité de Coprésidents du processus de négociations au cours de la session précédente.

Au moment où l'ONU engage de nombreux processus de réforme en vue de renforcer son rôle et lui permettre de relever les défis auxquels la communauté internationale est aujourd'hui de plus en plus confrontée, la réforme du Conseil de sécurité et sa représentation équitable constituent l'un des piliers fondamentaux de la réforme d'ensemble de l'ONU. C'est pourquoi nous

sommes résolus à intensifier nos efforts pour aboutir à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité – organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel que consacré par la Charte des Nations Unies – afin qu'il soit mieux à même de relever avec plus d'efficacité ces défis complexes de manière plus transparente, neutre et crédible.

Après deux décennies de négociations visant à augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité et à améliorer ses méthodes de travail, au cours desquelles de nombreux États et groupes d'États, dont le Groupe des États arabes, ont pris plusieurs initiatives et positions, il est aujourd'hui indispensable de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. Cela peut se faire grâce à des solutions de consensus largement acceptées par les États Membres. Toutefois, il faut se garder de fixer de manière précipitée une date butoir pour ce processus, car cela pourrait empêcher d'aboutir à une réforme globale, véritable et réelle.

À cet égard, le Groupe des États arabes réaffirme une nouvelle fois que les négociations intergouvernementales au sein de l'Assemblée générale sont la seule manière de parvenir à une solution, conformément à la décision 62/557, adoptée par consensus, qui a jeté les bases des négociations. Le Groupe des États arabes souligne également que les cinq principaux thèmes des négociations sur la réforme sont étroitement liés et comportent des éléments de convergence, ce qui signifie qu'ils doivent être abordés en veillant à préserver cette interdépendance si l'on veut parvenir à une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité.

Le Groupe des États arabes réaffirme sa volonté de maintenir la cohérence dans la composition du Conseil de sécurité et de ne pas porter atteinte à la crédibilité des négociations intergouvernementales en imposant des mesures ne reposant pas sur un consensus. Nous sommes confrontés à de nombreux défis en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, en particulier le droit de veto et son usage arbitraire par certains membres permanents du Conseil de sécurité. Dans de nombreux cas, cet usage arbitraire a nui à la crédibilité du processus de prise de décisions au sein du Conseil et a parfois empêché le Conseil de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'utilisation ces dernières années du droit de veto par les membres permanents du Conseil a révélé une volonté de protéger leurs intérêts nationaux ou ceux de leurs alliés. À ce propos, je regrette de constater que

dans la majorité des cas où le droit de veto a été utilisé, en particulier au cours des trois dernières décennies, il l'a été pour des questions relatives à la région arabe.

L'objectif général et principal de la réforme du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres est de faire en sorte que tous les groupes géographiques et régionaux soient représentés de façon équitable et proportionnelle au sein d'un Conseil de sécurité élargi. À ce propos, il importe de rappeler que le Groupe des États arabes représente près de 350 millions de personnes originaires de 22 pays, soit environ 12 % des Membres de l'ONU. En outre, une grande partie des travaux du Conseil de sécurité et nombre des questions inscrites à son ordre du jour ont trait à la région arabe. C'est la raison pour laquelle le Groupe des États arabes doit être représenté de manière juste et équitable au sein d'un Conseil de sécurité élargi, afin que nous puissions exprimer et transmettre un point de vue arabe au sein du Conseil et assurer ainsi la légitimité et la crédibilité de ses résolutions.

En outre, le Groupe des États arabes demande une représentation arabe permanente à part entière dans la catégorie des membres permanents au sein d'un Conseil globalement élargi. Une représentation géographique juste et équitable exige également une représentation des États arabes dans la catégorie des membres non permanents du Conseil élargi.

Je rappelle à cet égard la nécessité de veiller à ce que tout document publié dans le cadre des négociations intergouvernementales reflète les positions exactes de chaque État et groupe d'États, notamment celles du Groupe des États arabes, car les positions adoptées par les différents pays doivent servir de base aux négociations sur cette question, conformément à la décision 62/557, de manière à respecter le principe selon lequel les États Membres doivent avoir la maîtrise des négociations intergouvernementales.

Il est indispensable d'améliorer les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité afin de les rendre plus efficaces et transparentes. Nous devons également nous mettre d'accord sur un règlement intérieur permanent du Conseil de sécurité, car il est indispensable de remplacer le règlement intérieur provisoire en vigueur depuis des décennies. Il faut également augmenter le nombre de séances plénières du Conseil de sécurité ouvertes à tous les Membres et permettre aux États concernés de participer aux prises de décision sur les questions les concernant. Ces réunions permettraient

aux non-membres du Conseil de participer de manière plus concrète aux débats du Conseil.

Par ailleurs, le nombre de séances privées doit être réduit, ces séances étant l'exception plutôt que la règle. Les résolutions et déclarations du Conseil doivent être examinées avec les États concernés, qui doivent être autorisés à participer aux débats sur les questions les concernant, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes demande aux organes subsidiaires et aux comités du Conseil de sécurité de fournir aux Membres de l'ONU davantage d'informations sur leurs travaux. Enfin, le Conseil de sécurité doit respecter strictement son mandat, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes se félicite des progrès accomplis au cours des sessions précédentes en ce qui concerne la définition d'éléments communs s'inspirant des vues et des propositions des États, ainsi que des domaines de divergence qui nécessitent un examen plus approfondi. Les efforts déployés jusqu'à présent reflètent les nombreux éléments communs entre les diverses positions adoptées par les États et les groupes d'États s'agissant des cinq catégories de réformes envisagées. Par ailleurs, ces efforts montrent qu'il existe un certain nombre de divergences fondamentales et de points de vue opposés. Toute avancée ultérieure appellera par conséquent un débat plus approfondi, dans un esprit positif, afin de rapprocher les différents points de vue et tenter de trouver un terrain d'entente pour aboutir à une solution bénéficiant du soutien de la majorité des États Membres et parvenir à une réforme globale et véritable du Conseil de sécurité que nous appelons de nos vœux.

Enfin, le Groupe des États arabes est fermement déterminé à continuer de participer de manière constructive aux prochaines négociations intergouvernementales. Nous sommes prêts et résolus à consulter tous les autres groupes de négociation afin de parvenir à une réforme globale et véritable du Conseil de sécurité, dans un cadre transparent et dans un esprit constructif.

**M. Kai-Kai** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat consacré au point 124 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du

nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Nous prenons note de vos observations liminaires, Madame, et tenons à réaffirmer notre volonté d'avancer sur cette question très importante.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous adresser à nouveau mes félicitations, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Nous attendons avec intérêt de travailler avec vous et avec tous les États Membres pour parvenir au consensus le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous tenons également à remercier les précédents Coprésidents des négociations intergouvernementales, les Ambassadeurs Kaha Imnadze et Lana Zaki Nusseibeh, Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis, respectivement, pour la manière dont ils ont dirigé le processus de négociations pendant la soixante-douzième session. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les nouveaux Coprésidents, nommés ce matin – les Ambassadeurs Lana Zaki Nusseibeh et Christian Braun – pour diriger le processus de négociations intergouvernementales à cette soixante-treizième session.

L'Afrique demeure convaincue de la nécessité d'une réforme globale du système des Nations Unies qui respecte les principes, objectifs et idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, afin de parvenir à un monde plus juste fondé sur l'universalisme, l'équité et l'équilibre régional. À cette fin, nous restons fidèles à la décision 62/557 ainsi qu'à d'autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité, portant sur les cinq groupes de questions, en tenant compte des liens d'interdépendance qui existent entre elles. Nous rejetons donc toute approche parcellaire et sélective, qui serait contraire à l'esprit de cette réforme d'ensemble.

En sa qualité de Coordonnateur du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la Sierra Leone, M. Julius Maada Bio, a réitéré, lors du débat général de haut niveau en septembre, les préoccupations de l'Afrique face à l'échec continu de l'Assemblée générale à adopter des mesures permettant à l'Afrique de prendre sa juste place au Conseil de sécurité. J'aimerais me faire l'écho de la déclaration du Coordonnateur :

« L'Assemblée a pris un engagement historique durant le Sommet mondial de 2005. Elle

s'est engagée à renforcer l'ONU pour améliorer son autorité et son efficacité, ainsi que sa capacité de lutter efficacement, et dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte, contre tous les problèmes de notre époque. Un certain nombre de progrès ont été accomplis, notamment la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme ... Ces avancées sont louables ... Tant que nous n'aurons pas réglé la question de la réforme du Conseil de sécurité – la question la plus importante de notre époque –, l'Organisation donnera toujours l'impression qu'elle est fondée sur des principes antidémocratiques et discriminatoires » (A/73/PV.10, p. 26).

La nécessité de réformer le Conseil de sécurité est donc plus urgente et impérative que jamais. Au fil des ans, nous avons progressé sur ce plan grâce à une participation plus forte aux négociations intergouvernementales. À cette même séance, notre Président a également déclaré :

« Nous devons désormais nous efforcer de mobiliser la volonté politique nécessaire pour corriger en particulier l'injustice historique faite au continent africain. »

« Les réalités géopolitiques actuelles nous obligent à procéder à une réforme globale du Conseil de sécurité pour garantir une représentation équitable au sein de tous les organes de l'ONU. L'Afrique est le seul continent qui n'a pas de siège permanent au Conseil de sécurité. Elle est également sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. L'octroi exigé par l'Afrique de deux sièges permanents dotés de tous les droits et privilèges des membres actuels, notamment le droit de veto, ainsi que de deux sièges non permanents supplémentaires est une question de justice qui relève du droit d'avoir son mot à dire, au même titre que les autres, dans les décisions sur les problèmes qui touchent la région africaine. Il est temps de corriger sans plus tarder l'injustice et le déséquilibre de longue date perpétués par la configuration actuelle du Conseil de sécurité » (*ibid.*).

On ne saurait trop insister sur la nécessité urgente d'une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité. Il importe d'avoir présent à l'esprit que 1,2 milliard sur les 7,5 milliards d'habitants que compte la planète sont africains et qu'ils apportent leur contribution, de manière

équitable, au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Environ 70 % des décisions prises au Conseil de sécurité concernent ces 1,2 milliard d'Africains. Près d'un cinquième de la population mondiale se demande donc pourquoi elle est exclue de la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité. En outre, la plupart des questions examinées au Conseil de sécurité portent sur l'Afrique et, de ce fait, le continent doit être en mesure de participer effectivement aux prises de décision au sein de toutes les instances de l'ONU.

La Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, telle que reflétée dans le Consensus d'Esulwini et la Déclaration de Syrte, est bien connue de l'Assemblée. Toutefois, par souci de clarté et de précision, j'aimerais souligner à nouveau que l'Afrique exige qu'au moins deux sièges permanents soient alloués à l'Afrique, avec toutes les prérogatives et tous les privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, ainsi que cinq sièges non permanents. Si l'Afrique est opposée par principe au veto, elle considère cependant que, tant que ce droit existe et pour des principes de justice à l'égard de chacun, tous les membres permanents du Conseil de sécurité doivent pouvoir en disposer.

Notre appel en faveur d'une prise en compte immédiate de la demande africaine pour une représentation équitable de l'Afrique au Conseil de sécurité continue de bénéficier d'un large soutien parmi les États Membres de l'ONU. En particulier, les Coprésidents précédents des négociations intergouvernementales ont noté, dans le document final de la soixante-douzième session, la reconnaissance par les États Membres des aspirations légitimes des pays africains à jouer le rôle qui leur revient sur la scène mondiale.

Cette évolution renforce encore le bien-fondé et la validité de la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. Elle s'appuie non seulement sur le vaste soutien dont notre position continue de bénéficier, mais prouve également que la position commune africaine reste incontestée dans sa revendication de réparer l'injustice historique tenant au fait qu'elle n'est pas représentée dans la catégorie des membres permanents et est sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents du Conseil de sécurité. C'est une évolution dont nous nous félicitons et sur laquelle nous continuerons de nous appuyer jusqu'à ce que nous parvenions à une réforme qui reconnaisse l'Afrique et lui attribue la place qui lui revient de droit au sein du principal organe mondial de prise de décisions des Nations Unies.

Malgré ces avancées, les divergences entre les différentes positions des États Membres et des groupes d'intérêt sur les modèles de réforme, ainsi que les divergences sur les questions de procédure, continuent de freiner les progrès réalisés dans les efforts visant à dégager un consensus sur les cinq groupes de négociations intergouvernementales. Le document des Coprésidents, intitulé « Éléments communs révisés et questions à examiner plus avant », qui a été distribué par le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le 14 juin, a représenté une mesure bienvenue pour identifier les domaines communs sur lesquels les États Membres peuvent s'unir pour parvenir à un consensus. Toutefois, ce document ne reflétait pas de manière adéquate et précise la position commune africaine. L'adoption par l'Assemblée générale, le 29 juin, d'une décision par consensus de reconduction, demandant notamment la poursuite immédiate des négociations intergouvernementales en séance plénière informelle à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, est une autre manifestation importante de la reconnaissance des négociations intergouvernementales comme instance appropriée pour poursuivre le débat consacré à la réforme du Conseil de sécurité.

Afin de concrétiser la vision claire exprimée par nos dirigeants lors du Sommet mondial de 2005, nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les États Membres dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif, conduit par les Membres, en vue de réaliser les progrès qui nous permettront d'atteindre l'objectif ultime visant à rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif, démocratique, efficace et transparent, et de renforcer ainsi la légitimité de ses décisions. De plus, le statu quo porte atteinte aux principes d'équité, de légitimité, de responsabilité et de transparence, qui sont les valeurs fondamentales du multilatéralisme.

Une occasion unique s'offre à nous de maintenir le système international sur la voie d'un multilatéralisme démocratique dynamique et efficace qui puisse garantir le rôle de l'ONU au centre de la gouvernance mondiale. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester indifférents face à l'évolution rapide de la situation mondiale. L'Afrique continuera de plaider en faveur d'une réforme significative par laquelle le Conseil de sécurité sera plus pertinent et mieux adapté aux défis mondiaux actuels et émergents, et continuera de promouvoir les principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. Je me permets de réaffirmer que la demande de deux sièges permanents et de deux sièges

non permanents supplémentaires formulée par l'Afrique dans le Consensus d'Eszulwini et la Déclaration de Syrte permettrait de réparer l'injustice historique que subit encore le continent.

Enfin, l'Afrique est attachée à une réforme globale, comme le stipulent la décision 62/557 et les autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous restons disposés à travailler avec tous les États Membres afin qu'ils soutiennent la position commune africaine.

**M. Ten-Pow** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour contribuer au débat d'aujourd'hui sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, la CARICOM souhaite saisir cette occasion pour remercier les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis, les Ambassadeurs Kaha Imnadze et Lana Zaki Nusseibeh, respectivement, pour la manière remarquable dont ils ont dirigé les négociations intergouvernementales au cours de la soixante-douzième session. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveau l'Ambassadrice Nusseibeh en qualité de Coprésidente, ce qui garantira une certaine continuité dans les négociations intergouvernementales, et nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg. La CARICOM continuera de participer aux négociations intergouvernementales sous la direction des nouveaux Coprésidents.

L'Assemblée générale se réunit chaque année pour débattre d'une question cruciale, la réforme du Conseil de sécurité. Ce débat donne lieu à des engagements dans le cadre des négociations intergouvernementales. Au cours des dernières années, les États membres ont consacré de nombreuses heures à débattre de cette importante question et à présenter une multitude de propositions portant sur la manière dont nous pourrions réellement parvenir à une réforme du Conseil. Compte tenu de l'investissement considérable en temps et en ressources, il est profondément regrettable que l'on n'ait pas progressé sur la question importante et de longue date que constitue la réforme du Conseil de sécurité. Les progrès sont entre les mains des États membres, et la CARICOM est fermement convaincue que si chacun d'entre nous manifeste la volonté politique d'aller plus loin que ce qui a été accompli jusqu'à présent, des progrès pourront être réalisés.

Chaque session qui s'achève sans atteindre aucun des objectifs prévus dans le processus de réforme

nous rappelle brutalement que les déséquilibres qui existent au sein du Conseil continueront à se perpétuer du fait du maintien du statu quo. Ces déséquilibres entraînent l'exclusion de régions entières – en particulier l'Afrique et ma propre région, l'Amérique latine et les Caraïbes – de la catégorie des membres permanents. La perpétuation de ces déséquilibres a pour conséquence que près de 50 % des membres actuels de l'ONU restent exclus de la composition permanente de l'un de ses organes principaux.

La perpétuation de ce déséquilibre signifie aussi que la composition du Conseil de sécurité n'a pas évolué en fonction de la composition de l'Organisation et suscite par conséquent des inquiétudes quant à sa représentativité. En 1993, lorsque l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité pour examiner les questions liées à la réforme du Conseil de sécurité, cette décision se fondait sur la reconnaissance de la nécessité de

« réexaminer la question du nombre des membres du Conseil de sécurité... à la lumière de l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement des pays en développement, ainsi que de l'évolution des relations internationales » (*résolution 48/26, quatrième alinéa du préambule*).

La perpétuation du statu quo signifie aussi que les travaux du Conseil de sécurité continuent de se priver des avantages apportés par des points de vue et des expériences de poids. Comme vous le savez, Madame la Présidente, la CARICOM plaide pour une présence garantie des petits États insulaires en développement au Conseil. Nous pensons que, compte tenu de son expérience unique, ce groupe d'États Membres peut grandement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, l'absence continue de progrès en matière de réforme n'a toujours pas permis à la CARICOM d'atteindre l'objectif souhaité.

Dans la déclaration que vous avez faite avant l'ouverture de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le 18 septembre, vous avez fait observer à juste titre que « le Conseil de sécurité doit s'adapter aux nouvelles réalités politiques ». La CARICOM partage ce point de vue et note que l'ONU continue d'affirmer la valeur du multilatéralisme et de la participation équitable à la prise de décisions. Sur cette base, le Conseil

de sécurité doit être restructuré de manière à offrir des possibilités de participation équitable à l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité dont il est saisi.

Alors que nous approchons de l'ouverture des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la présente session, la CARICOM saisit cette occasion pour faire part de ses attentes en ce qui concerne l'avenir. Premièrement, nous espérons qu'il y aura une continuité et que nous ferons fond sur ce qui a déjà été accompli. Nous estimons que les éléments communs révisés et les questions qui feront l'objet d'un nouveau document d'examen, qui ont été distribués le 14 juin, devraient constituer l'une des principales bases de nos travaux au cours de la présente session. Bien que le document reflète nombre des points de vue exprimés sur les cinq piliers de la négociation, il nous paraît encore possible d'en préciser le contenu. La CARICOM insiste sur la nécessité de répondre aux souhaits exprimés par les membres et, dans un esprit de transparence, d'éviter d'exclure des idées dans toute révision du document.

Deuxièmement, la CARICOM souligne qu'il importe de respecter les points de vue de chaque État Membre. La réforme du Conseil de sécurité est une question particulièrement délicate, et il existe de nombreuses positions divergentes sur le processus et le contenu de la réforme. Toutefois, la CARICOM estime qu'en tant qu'États souverains, chacun d'entre nous peut contribuer de manière constructive au dialogue sur la réforme du Conseil de sécurité. Il faut appeler à une participation maximale afin de renforcer la légitimité du processus.

Enfin, troisièmement, la CARICOM espère que les réunions de cette année permettront de déboucher sur des résultats concrets et pragmatiques. Nous avons consacré de nombreuses années à préciser nos positions, et la CARICOM espère que nous serons en mesure, dans les mois à venir, d'aller plus loin.

J'aimerais, pour terminer, vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat et vous assurer du plein engagement de la CARICOM en faveur d'une réforme rapide et urgente du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Miguel** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe L.69, un groupe varié de pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des

Caraïbes, d'Asie et du Pacifique, qui sont unis par une cause commune : la nécessité de parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir permis la tenue de la présente séance ainsi que pour vos paroles pleines de sens. Le Groupe L.69 estime que votre participation continue à la question de la réforme du Conseil de sécurité est essentielle pour que nous puissions faire progresser le processus.

Nous tenons également à remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, S. E. M. Miroslav Lajčák, et les précédents Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, S. E. M<sup>me</sup> Lana Nusseibeh et M. Kaha Imnadze, qui ont dirigé le processus avec compétence. Je saisis cette occasion pour féliciter les Coprésidents récemment nommés, S. E. M<sup>me</sup> Lana Nusseibeh et S. E. M. Christian Braun. Le Groupe L.69 est prêt à travailler à leur côté pour consolider les acquis des sessions précédentes et œuvrer à des négociations fondées sur des textes. Ils peuvent compter sur notre appui.

Diriger ce processus dans le monde d'aujourd'hui n'est pas une tâche facile. Nous débattons de cette question depuis 25 ans et la maintenons à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus de 40 ans. Nous avons élaboré quantité de documents, prononcé de nombreuses déclarations et – à d'innombrables reprises – exprimé notre souhait de voir s'exprimer concrètement la volonté politique d'un Conseil de sécurité réformé dont tous les États Membres font état depuis de nombreuses années. Néanmoins, nous ne disposons toujours pas d'un texte sur lequel fonder nos négociations. Au cours des deux dernières années, le Groupe L.69 a souligné le fait qu'au moins 164 États membres ont appelé à des négociations fondées sur des textes. Au cours de la dernière session, le Groupe L.69 a rédigé un manuel rassemblant des documents importants des 25 dernières années de délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité. Ce faisant, nous avons été motivés par la nécessité de souligner la quantité de travail, le temps, les ressources diplomatiques et les efforts déployés pour faire avancer ce processus.

Notre attachement sans faille à la réforme revêt une importance particulière dans le contexte actuel. Les fissures constatées dans l'ordre multilatéral fondé sur des règles ont mis au jour les dysfonctionnements et la paralysie qui caractérisent de plus en plus le Conseil de sécurité.

Il existe cependant un antidote à la maladie dont souffre le Conseil, en proie à une fièvre dont il ne parvient pas à guérir. Le remède est entre nos mains, nous devons l'utiliser par l'intermédiaire de l'instance fondamentale de notre Organisation : l'Assemblée générale. Nous devons agir ainsi, car c'est à l'Assemblée générale qu'il revient de recommander

« des mesures pour le règlement pacifique de toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qu'elle juge de nature à compromettre le bien-être général ou les relations amicales entre les nations ».

Alors que nous nous préparons à entamer notre onzième cycle de négociations intergouvernementales, nous espérons que notre attachement sans faille au multilatéralisme et notre engagement en faveur d'un Conseil de sécurité opérationnel et représentatif insuffleront à nos délibérations l'espoir et l'élan nécessaires pour faire de l'ONU un organisme essentiel et énergique, fortement engagé, jour après jour, dans la tâche concrète de résoudre les problèmes les plus graves grâce la coopération de toutes les nations.

Mais que pouvons-nous faire pour que l'ONU devienne une organisation internationale plus efficace, sinon parfaite, en commençant par son organe le plus emblématique? Premièrement, en rendant le Conseil de sécurité véritablement représentatif, notamment en élargissant la catégorie des membres permanents et non permanents; deuxièmement, en honorant la promesse faite par nos dirigeants à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de réformer rapidement le Conseil de sécurité; troisièmement, en montrant à nos peuples que nous prenons nos engagements au sérieux en passant des discours aux actes; enfin, en faisant du Conseil de sécurité une enceinte où la participation multilatérale débouche sur une paix et une sécurité internationales pérennes. Ce dernier point revêt une importance particulière alors que nous débattons de la manière de réaffirmer notre attachement au multilatéralisme. Dans le même ordre d'idées, la façon dont évoluera ce processus au point mort sera la réaffirmation de notre engagement en faveur du multilatéralisme.

Le Groupe L.69 juge la transparence essentielle pour faire avancer le processus engagé. Nous demandons que la Présidente de l'Assemblée générale convoque une autre séance plénière au titre de ce point de l'ordre du jour à l'occasion de la reprise de la session afin de permettre la tenue d'autres débats publics. Pour des raisons d'ordre administratif, le Groupe L.69 souhaite disposer du calendrier des réunions des négociations

intergouvernementales portant sur la réforme du Conseil de sécurité le plus à l'avance possible, mais nous devons veiller également à ne pas être indûment limités par les contraintes liées à notre planification. Devant la nécessité d'approfondir le dialogue, nous proposons que le calendrier des négociations intergouvernementales soit ouvert afin de permettre le plus grand nombre possible de réunions. En outre, nous ne devons pas partir de zéro : partons de là où nous nous sommes arrêtés, du document dont nous avons débattu lors du précédent cycle de négociations intergouvernementales.

J'aimerais, pour terminer, souligner que, malgré la lenteur des progrès enregistrés en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, nous avons accompli quelques avancées. Ainsi, au cours du cycle précédent de négociations intergouvernementales, la Position commune africaine – également appuyée par le Groupe L.69 – a bénéficié d'un soutien massif. D'autres travaux ont été entrepris pour faire fond sur les documents produits lors des sessions précédentes, et nous nous sommes engagés à faire de nouveaux progrès cette année. À cet égard, le Groupe L.69 appuie la demande du Groupe des États d'Afrique tendant à ce que sa position soit mieux prise en compte dans les éléments communs révisés et les questions à examiner plus avant.

Nous allons bientôt célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Soyons à la hauteur de notre tâche et ne cédon pas au découragement.

**M. Akbaruddin** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des membres du Groupe des Quatre – l'Allemagne, le Brésil, le Japon et mon propre pays, l'Inde. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat annuel sur une question qui demeure au cœur de la réforme de notre Organisation. Comme l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, et le Secrétaire général Guterres l'a réitéré, « nulle réforme de l'Organisation ne serait complète si le Conseil de sécurité en était exclu » (A/61/I, par. 161).

Je voudrais tout d'abord témoigner ma reconnaissance au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, S. E. M. Miroslav Lajčák, et aux Coprésidents précédents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, S. E. Mm<sup>e</sup> Lana Nusseibeh et M. Kaha Imnadze, grâce auxquels cet important processus a progressé. Nous pouvons faire fond sur les résultats auxquels ils sont parvenus. Nous espérons, Madame la Présidente, que vous et votre équipe reprendrez avec efficacité le

flambeau qui vous a été transmis en parvenant vous aussi à des progrès tangibles au cours de la présente session. À ce propos, nous prenons note de votre annonce de la nomination des Coprésidents pour la session en cours et il nous tarde de voir comment ils pourront faire avancer le processus.

La position du Groupe des Quatre à l'égard de la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Le Groupe des Quatre est favorable à une réforme rapide du Conseil, en veillant à élargir les catégories de membres permanents et de membres non permanents afin de renforcer la légitimité, l'efficacité et la représentativité du Conseil. Nous souhaitons également améliorer ses méthodes de travail. Nous sommes convaincus que ce sentiment est partagé par une large majorité d'États Membres de l'ONU, notamment par plusieurs des groupes au nom desquels des représentants se sont exprimés – le Groupe des États d'Afrique, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États arabes, le Groupe L.69 et un grand nombre d'États à titre individuel.

Alors que le processus intergouvernemental est engagé depuis une décennie, force est de constater que nous avons très peu progressé, malgré tous les efforts déployés par les États Membres au fil des ans. L'année prochaine marquera le quarantième anniversaire de la demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.

Face à l'intensification des défis anciens à la paix et à la sécurité et à la multiplication des nouvelles menaces, nous ne pouvons pas nous permettre de différer la réforme de l'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. La priorité donnée à la réforme et au changement a été constamment soulignée dans les discours prononcés au cours du débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Dans plusieurs débats qui ont eu lieu depuis, un souhait de changement s'est de nouveau exprimé, notamment lors du débat public sur le multilatéralisme au Conseil de sécurité au début du mois (voir S/PV.8395).

Les paroles doivent désormais être suivies d'actes si nous voulons que la présente session soit marquée par des progrès tangibles. Après une décennie de débats, il est temps de normaliser le processus de négociations intergouvernementales. Nous devons entamer des négociations de la même manière que nous avons entamé d'autres processus intergouvernementaux. Pour

qu'il en soit ainsi, certaines mesures doivent être prises. J'aimerais les développer.

Premièrement, nous devons commencer par le point culminant de nos délibérations au cours de la précédente session. Nous avons à débattre d'un document sur les éléments communs révisés et les questions à examiner plus avant. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue à la présente session. Nous devons entamer nos délibérations en abordant les questions là où nous les avons laissées dans ce document. Le document qui a servi de base à nos discussions passées peut être le point de départ d'une marche à suivre ouverte et transparente pendant la présente session. Nous devons mener à leur terme les tâches dont nous n'avons pu nous acquitter lors de la session précédente, faute de temps. Pour notre part, en tant que Groupe des Quatre, nous aimerions avoir un reflet précis des éléments essentiels des positions de tous les groupes figurant dans le document, notamment de la Position commune africaine, qui a reçu le soutien d'une majorité d'États Membres.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer de favoriser le dialogue et non de l'entraver. Nous sommes convaincus que plus les possibilités de dialogue sont nombreuses, plus les chances de progrès sont grandes. Nous inspirant des succès de la session précédente, nous proposons que les débats portant sur la réforme du Conseil de sécurité débutent le plus tôt possible et qu'il n'y ait pas de délais artificiels pour mettre fin prématurément aux débats en juin. L'instauration d'un dialogue permanent a notamment permis d'aplanir les divergences et de parvenir à un accord sur des questions importantes relatives à la santé mondiale à la fin de la soixante-douzième session.

Troisièmement, les négociations intergouvernementales doivent se dérouler conformément au Règlement intérieur normal, comme pour tous les autres processus de l'Assemblée générale. À l'Assemblée générale, nous travaillons sur la base de négociations et dans un esprit de concessions mutuelles, centrées sur un document, avec les Coprésidents ou les facilitateurs agissant en tant qu'agents pour faciliter le dialogue. Au cours de l'Assemblée générale, tout ce qu'un opposant peut faire, dans le pire des cas, c'est émettre un vote négatif. Ce à quoi nous avons assisté ces deux dernières années n'est à l'honneur d'aucun d'entre nous. Les opposants ne peuvent être autorisés à ruiner les espoirs de l'ensemble des membres et à empêcher d'agir l'écrasante majorité d'entre eux. Certains d'entre nous ne peuvent être autorisés à prendre en otage l'ensemble

du processus en contournant les règles de négociation. Si nous tolérons un tel comportement, nous courons le risque de rompre définitivement le processus.

Des progrès sensibles sur cette question exigent, Madame la Présidente, votre engagement, votre impulsion et votre appui afin de faciliter les discussions entre les différents groupes et pays. Tout en ayant une position commune, le Groupe des Quatre est également respectueux des différentes positions exprimées au cours du processus. Nous sommes déterminés à négocier avec tous les groupes, mais pour que les négociations soient significatives, il est essentiel de dresser la liste des divers aspects des différentes positions. Il est donc essentiel que nous travaillions sur la base d'un texte de négociation.

Le souhait de négociations basées sur un texte n'est pas un slogan. Il s'agit d'une nécessité si nous voulons un processus de négociation transparent et de bonne foi. Un texte reflétant l'ensemble des positions et propositions des États Membres renforcera la crédibilité du processus à l'avenir. En cas d'échec, nous ne devons pas hésiter à réexaminer le processus lui-même. Nous restons ouverts à toutes les options.

L'année prochaine, la présidence de l'Assemblée générale sera confiée à un ressortissant de l'Afrique, alors que l'Organisation abordera ses soixante-quinze années d'existence. Faisons en sorte que nos travaux à la présente session répondent aux aspirations de nos peuples, en particulier de celles du continent africain, à la justice, afin que nous puissions réparer l'injustice historique faite à l'Afrique et répondre à son sentiment d'amertume. Pour notre part, soyez assurée, Madame la Présidente, que le Groupe des Quatre sera du côté du progrès et de la marche en avant.

**M<sup>me</sup> Zappia** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe du consensus. Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir permis la tenue de ce débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous vous félicitons pour votre engagement en faveur d'un processus de réforme crédible, transparent et sans exclusive. Sur la base de ces mêmes principes, le Groupe du consensus se réjouit à la perspective de coopérer avec les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, les Ambassadeurs Lana Nusseibeh et Christian Braun. Nous les félicitons chaleureusement de leur accession à ces nouvelles fonctions et les assurons de notre plein appui au cours du prochain cycle de négociations intergouvernementales.

Cette année marque le dixième anniversaire des négociations intergouvernementales. Par sa décision 62/557, adoptée le 15 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'engager des négociations intergouvernementales « de bonne foi, dans le respect mutuel et de manière ouverte, inclusive et transparente ». Au fil des ans, les négociations intergouvernementales ont répondu à ces attentes. Elles ont toujours été marquées par la transparence et l'inclusivité, et les discussions ont fait apparaître de larges convergences de vues entre les États Membres. Ces convergences tiennent notamment au fait que l'augmentation du nombre de sièges non permanents bénéficie du soutien de l'ensemble des États Membres et constitue un terrain d'entente pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité; que tous les États Membres reconnaissent qu'une telle augmentation du nombre de sièges devrait favoriser les régions sous-représentées du monde; et qu'un nombre important et croissant d'États Membres sont opposés à l'élargissement du droit de veto à d'autres États, et prônent au contraire sa limitation ou sa suppression.

Nos délibérations ont déjà eu une incidence sur les méthodes de travail actuelles du Conseil de sécurité. Plus de transparence, des réunions publiques, des séances d'information et un meilleur accès à l'information ont déjà amélioré l'efficacité du Conseil. Mais notre travail est loin d'être achevé. Nous devons faire davantage pour parvenir à un consensus le plus large possible sur une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité.

Ces dernières années, le Groupe du consensus a complété sa participation aux réunions de négociations intergouvernementales par une série de consultations officielles avec d'autres groupes de négociation. L'objectif de ces consultations était de rechercher un terrain d'entente, parallèlement aux efforts déployés dans le cadre des négociations intergouvernementales pour réduire les divergences entre les États Membres. L'une des préoccupations les plus fréquemment exprimées porte sur la question du nombre de fois où les États Membres pourront siéger au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Pour ce qui est de l'avenir, nous pensons que cette question particulière doit être au centre de nos débats.

L'Assemblée générale doit répondre comme il convient à la demande de l'Afrique de remédier à sa sous-représentation au Conseil. L'Assemblée générale doit examiner l'importance croissante des régions de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine et leur accorder une représentation plus équitable. Les pays arabes

demandent une représentation plus proportionnée et plus stable que celle dont ils disposent actuellement.

Nous devons entendre l'appel lancé par plus de 60 pays – principalement des petits États et des petits États insulaires en développement – qui n'ont jamais eu l'occasion de siéger au Conseil et qui auront rarement l'occasion de le faire sans une réforme appropriée. Nous devons également tenir compte de l'appel lancé par les 23 pays d'Europe orientale qui souhaitent obtenir un siège supplémentaire, augmentant ainsi leurs chances de siéger au Conseil.

Appelant l'attention sur ces appels et dans un véritable esprit de souplesse, le Groupe du consensus a présenté la proposition la plus détaillée et la plus complète, en veillant à prendre en considération les exigences de tous les groupes de négociation. Notre proposition est le résultat de nombreux ajustements effectués au fil des ans en réponse aux commentaires des différents cycles de négociation.

Nous proposons de créer une nouvelle catégorie de sièges non permanents dotés d'un mandat plus long, avec la possibilité d'être immédiatement réélus, tout en veillant à une répartition plus équitable des sièges entre les groupes régionaux. Les sièges dotés de mandats prolongés permettraient de répondre au souhait légitime de certains États Membres de participer davantage aux travaux du Conseil et, en même temps, de favoriser un système de roulement plus équitable.

Le Conseil de sécurité serait composé de 26 membres. Cela comprendrait 21 sièges non permanents, répartis comme suit : six sièges pour le Groupe des États d'Afrique, dont trois sièges à mandats prolongés; cinq sièges pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, dont trois sièges à mandats prolongés; quatre sièges pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont deux sièges à mandats prolongés; trois sièges pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, dont un à mandat prolongé; deux sièges pour le Groupe de l'Europe orientale et un siège réservé aux petits États insulaires en développement ou aux petits États. Il s'agirait d'un siège tournant, ce qui ne les empêcherait pas d'exercer leurs fonctions au sein de leur groupe régional, mais leur donnerait une possibilité supplémentaire d'accéder au Conseil de sécurité.

On trouvera en annexe à la présente déclaration que nous avons fait circuler des exemplaires sur la manière dont appliquer notre proposition de représentation régionale, et une comparaison entre l'actuel Conseil de

sécurité et celui que nous proposons. Cette proposition va dans l'intérêt de tous, car notre proposition prévoit un meilleur accès de chacun au Conseil. Personne n'est perdant et la capacité du Conseil à prendre des décisions reste intacte.

Le multilatéralisme a récemment fait l'objet de débats dans différentes instances. Il existe un large consensus sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité afin de renforcer le multilatéralisme. Si l'on veut que l'opinion publique ait davantage confiance dans cette institution, le Conseil de sécurité doit devenir véritablement représentatif, responsable, démocratique, transparent et efficace. Nous ne devons pas chercher à élargir le cercle restreint des membres permanents, mais plutôt offrir à tous les États Membres – même les plus petits – une chance plus grande de participer à la recherche de solutions pour le maintien de la paix et de la sécurité. En ce qui concerne le veto, nous ne voyons pas comment l'augmentation du nombre de membres détenteurs du droit de veto pourrait aboutir à un Conseil renouvelé, plus efficace et plus réactif aux crises internationales.

Depuis de nombreuses années, le Groupe du consensus souligne le principal obstacle à la réforme, à savoir la demande en faveur d'une augmentation du nombre de membres permanents. Après 25 années consacrées uniquement aux demandes de nouveaux sièges permanents, qui ne profiteraient qu'à un petit nombre d'États Membres, il est grand temps de donner une chance réelle à tous les États Membres. Il est grand temps d'offrir des perspectives concrètes aux groupes d'États et de régions du monde qui sont sous-représentés au Conseil.

Le Groupe du consensus est prêt à coopérer avec vous, Madame la Présidente, ainsi qu'avec les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales et tous les États Membres, afin de faire avancer ce processus. Notre objectif commun est de renforcer la légitimité du Conseil aux yeux des États Membres et de l'opinion publique internationale, ce qui permettrait de renforcer son autorité et partant, d'améliorer son efficacité. Nous sommes prêts à intensifier nos efforts pour que ces réformes soient menées à bien, en nous appuyant sur les nombreuses convergences qui existent entre les États Membres.

**M<sup>me</sup> Ellertsdottir** (Islande) (*parle en anglais*) :  
Je prends la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, l'Islande.

Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Braun d'avoir accepté de coprésider les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pendant la présente session. Nous leur souhaitons plein succès dans cette tâche importante.

Je réaffirme la détermination des pays nordiques de participer aux efforts collectifs visant à réformer le Conseil de sécurité. Les défis politiques complexes et multiformes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés à l'échelle mondiale ont une incidence directe sur le rôle de l'ONU. Il est plus important que jamais que le Conseil de sécurité devienne plus transparent, plus efficace, plus responsable et plus représentatif. Nous sommes encouragés par les progrès constants en faveur de la réforme de l'ONU, laquelle donne une impulsion aux travaux du Secrétariat et des États Membres, en particulier aux efforts actuellement déployés pour améliorer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil sous sa forme actuelle. Nous attendons avec intérêt d'entendre d'autres États Membres de toutes les régions et d'œuvrer avec eux à la poursuite des réformes.

Les pays nordiques sont en faveur d'un élargissement équilibré du Conseil de sécurité. L'objectif doit être de mieux refléter les réalités géopolitiques et économiques actuelles et de garantir une meilleure représentation des pays en développement, notamment de prévoir des sièges permanents et non permanents pour l'Afrique. Il nous paraît également important de veiller à ce que les petits États puissent participer aux prises de décision du Conseil de sécurité en tant que membres élus.

Aujourd'hui, alors que nous entamons un nouveau cycle de négociations intergouvernementales, nous nous félicitons que les Coprésidents aient présenté les grandes lignes des prochaines réunions et qu'ils aient été invités à étudier les éléments communs potentiels, afin que nous puissions avancer, par un dialogue franc, sur la question importante de la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous joignons à d'autres pour demander l'ouverture de négociations sur la base d'un texte. Cela nous paraît être le moyen le plus efficace de tirer parti des progrès réalisés à ce jour dans le processus de négociations intergouvernementales et de le faire progresser. Je tiens à assurer l'Assemblée que les pays nordiques apporteront leur contribution à un dialogue constructif entre les États Membres, afin d'enregistrer de nouveaux

progrès au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

**M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la réforme du Conseil de sécurité est l'un des éléments essentiels de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif étant de permettre au Conseil de mieux s'acquitter de sa mission, qui est de garantir la paix et la sécurité dans le monde. Le Conseil de sécurité est l'un des principaux organes de l'ONU. Il a pour mandat fondamental de garantir la paix et la sécurité mondiales et joue un rôle important dans l'édification d'un monde pacifique et stable.

Toutefois, de nos jours, les principes de respect de la souveraineté, de l'égalité et de la non-ingérence sont ouvertement ignorés au Conseil de sécurité, et l'ingérence dans les affaires intérieures, les pressions et les atteintes à l'indépendance des États souverains se poursuivent sans répit. Il s'est écoulé plus de 70 ans depuis la création de l'ONU. Néanmoins, le Conseil de sécurité, de plus en plus infesté par l'unilatéralisme, est devenu le Conseil de l'insécurité. Si le Conseil de sécurité veut s'acquitter pleinement de son mandat, il doit être le garant de la justice et de l'impartialité internationales dans l'intérêt de tous les États Membres et pas seulement de certains pays sur le plan stratégique. La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à préciser sa position de principe concernant la réforme du Conseil de sécurité.

Premièrement, la réforme du Conseil de sécurité doit être conduite conformément au principe de justice internationale, d'impartialité et de démocratie. Conduire la réforme du Conseil de sécurité sur la base du principe de justice internationale, d'impartialité et de démocratie, c'est bâtir un Conseil de sécurité où les principes d'égalité souveraine, de non-ingérence et de règlement pacifique des conflits – qui, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies, constituent le fondement des relations internationales – sont strictement respectés.

Deuxièmement, la réforme du Conseil de sécurité doit reposer sur le principe de la pleine représentation du Mouvement des pays non alignés et des autres pays en développement. Le Mouvement des pays non alignés et les autres pays en développement constituent la majorité des États Membres. Par conséquent, assurer à ces pays une représentation pleine et égale est une nécessité absolue pour édifier un Conseil de sécurité démocratiquement renforcé. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité auraient dû

débuter il y a plus de 10 ans. Il existe encore de nombreux points de vue divergents concernant l'augmentation du nombre de sièges permanents au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, la meilleure façon de résoudre le problème est de procéder, avant toute autre réforme, à une augmentation du nombre de sièges non permanents. Ce pourrait être l'un des moyens de corriger le déséquilibre au sein du Conseil de sécurité.

Troisièmement, la délégation de la République populaire démocratique de Corée est fermement opposée à l'ambition du Japon de se voir attribuer un siège permanent au Conseil de sécurité. Le Japon est un État criminel qui, dans le passé, a envahi par la force de nombreux pays asiatiques et commis des crimes odieux contre l'humanité. Bien que plus de 70 années se soient écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon n'a pas reconnu ses crimes passés; il continue au contraire de défier la communauté internationale en édulcorant son histoire. Attribuer au Japon, un pays qui a commis les crimes contre l'humanité les plus graves, un siège permanent au Conseil de sécurité ne serait rien de moins qu'un affront à la conscience humaine et une honte pour l'ONU.

Pour terminer, la délégation de la République populaire démocratique de Corée continue d'espérer que les efforts sincères déployés par tous les États Membres pour réformer le Conseil de sécurité porteront leurs fruits et répondront aux attentes élevées de la communauté internationale.

**M<sup>me</sup> Brink** (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Ambassadeurs Imnadze et Nusseibeh d'avoir dirigé l'important processus de réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-douzième session. L'Australie se félicite également du renouvellement du mandat de l'Ambassadrice Nusseibeh et de la nomination de l'Ambassadeur Braun en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales pour la présente session.

Les règles et les institutions internationales qui sous-tendent la sécurité et la stabilité et permettent des réponses collectives aux défis mondiaux sont mises à rude épreuve. Le Conseil de sécurité est l'un des mécanismes les plus importants dont nous disposons pour promouvoir l'ordre international fondé sur des règles, car il se trouve au sommet du pilier de l'Organisation portant sur la paix et la sécurité. Nous devons veiller à ce qu'il soit aussi efficace que possible. L'Australie appelle depuis longtemps à une réforme du Conseil de sécurité. Il existe un consensus évident sur le fait que le

Conseil aurait dû faire depuis longtemps l'objet d'une réforme de fond et que les Membres doivent se prononcer sur cette question. Mais en tant que groupe, nous n'avons pas répondu à cette attente.

En tant qu'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, l'Australie réclame des moyens pour accroître l'efficacité et la légitimité du Conseil de sécurité depuis la création de l'Organisation. Une plus grande transparence et la limitation de l'utilisation du droit de veto ont été nos thèmes permanents. Le document de la session précédente intitulé « Éléments communs révisés et questions à examiner plus avant » a constitué un pas en avant. Toutefois, les progrès n'ont été jusqu'ici que faibles et progressifs, et il est évident qu'une autre démarche s'impose. Aboutir à un consensus est un objectif raisonnable, mais dont la réalisation s'avère très lente. Comme nous l'avons noté dans le cadre d'autres travaux aux Nations Unies, les négociations fondées sur un texte peuvent accélérer le consensus. Il est temps que nous passions des déclarations dans des réunions comme celle-ci au stade de l'ébauche.

L'Australie est favorable à une plus grande représentation au Conseil de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique afin de refléter les réalités géopolitiques contemporaines. Nous sommes d'avis qu'un Conseil élargi doit toujours être en mesure d'agir rapidement et de manière décisive, dans des limites prescrites. Nous sommes favorables à une limitation du recours au veto dans le cas d'atrocités commises à grande échelle. Et nous appuyons l'amélioration des méthodes de travail du Conseil afin de permettre la mise en œuvre efficace de ces réformes. Nous ne sous-estimons pas la complexité de cette tâche. Les points de vue et les intérêts divergent. Les délibérations dans leur forme actuelle sur la réforme du Conseil ont lieu depuis plus de 25 ans. Si la tâche était facile, nous l'aurions déjà menée à son terme. Mais nous sommes confrontés chaque jour à des tâches complexes. L'Australie s'associe aux efforts visant à réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre plus légitime et plus efficace dans l'exercice de sa fonction cruciale : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Elmajerbi** (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat sur le point 124 de l'ordre du jour relatif à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes

ayant trait au Conseil de sécurité. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République de Sierra Leone, qui représente la position commune africaine, et à la déclaration prononcée par le représentant du Koweït, qui représente la position du Groupe des États arabes.

Nous espérons engager un processus de négociation sérieux visant à atteindre les objectifs souhaités dans les négociations intergouvernementales, ce qui conduira à une réforme sans précédent des travaux du Conseil et devrait nous permettre d'atteindre les nobles objectifs de notre Organisation. Ma délégation tient à remercier tous ceux qui ont participé aux négociations précédentes, qu'il s'agisse des délégations, des Coprésidents ou du Secrétariat.

La Charte des Nations Unies a pour objectif principal de régler les relations interétatiques et prévenir les crises, les guerres et les catastrophes causées par le comportement de certains États. Ce comportement est limité par les règles juridiques internationales et la mise en œuvre d'une diplomatie préventive et dissuasive, qui dépend en premier lieu de la volonté collective des États, qui doivent également travailler de bonne foi dans le cadre des principes des Nations Unies.

Le monde est le théâtre aujourd'hui d'événements nouveaux majeurs qui n'ont rien de commun avec ceux que nous connaissions dans les années 40 et 50. Nous devons par conséquent prendre des mesures importantes et nécessaires, qui nous sont imposées par une situation nouvelle qui rend impérieuse la réforme du principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le Conseil de sécurité. Cette réforme doit être globale et porter sur les cinq aspects du processus de réforme, y compris la question de la représentation géographique équitable, en particulier en ce qui concerne le continent africain.

Cinquante-quatre États Membres de l'ONU appartiennent à l'Afrique. Toutefois, ils ne sont pas équitablement représentés au Conseil de sécurité, même si plus de 75 % des points de l'ordre du jour dont le Conseil est saisi concernent l'Afrique. Tous les États Membres de l'ONU doivent donc reconnaître que le moment est venu de corriger l'injustice historique qui a été faite au continent africain et considérer les exigences de l'Afrique comme légitimes, réalistes et réalisables. À plusieurs reprises, la Position commune africaine a été réaffirmée par les États du continent africain, comme en témoignent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, qui demandent l'attribution au continent africain

de deux sièges permanents au Conseil de sécurité avec tous les privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, ainsi que deux sièges non permanents.

Ma délégation se félicite de la position adoptée par les membres de l'Assemblée générale concernant la reprise des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à une conception commune de la manière dont nous pouvons procéder et atteindre les objectifs que nous visons concernant ce processus attendu depuis longtemps, étant donné l'accord réalisé sur certaines questions et nos terrains d'entente. Ma délégation tient également à souligner la nécessité de mener des négociations sérieuses, compte tenu de la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité et d'améliorer ses méthodes de travail de façon transparente et démocratique. Cela contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en permettant à toutes les parties concernées de participer à tous les débats du Conseil.

Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité exigent une vue d'ensemble de tous les aspects de ces réformes, tout en tenant compte de la nécessité d'en accélérer la mise en œuvre. Comme les Membres le savent, cela ne peut se faire en l'absence de volonté collective ni sans reconnaître l'injustice qui a été commise en ce qui concerne la représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité, ainsi que les méthodes de travail non démocratiques du Conseil, comme certains l'ont rappelé. Ainsi, certains pays qui ont été membres non permanents du Conseil se sont plaints du contrôle exercé par les membres permanents sur le travail du Conseil. En outre, le mandat de deux ans des membres du Conseil est trop court pour permettre aux membres non permanents d'apporter leur contribution. Il nous paraît également nécessaire de renforcer les relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, organe représentatif de l'ensemble des Membres de l'ONU, en harmonisant les travaux des deux organes de façon à éviter tout chevauchement. Il ne faut plus que ces deux organes donnent le sentiment qu'ils travaillent dans deux organisations différentes.

Enfin, ma délégation se dit à nouveau déterminée à prendre part au nouveau cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce nouveau cycle de négociations

marquera le début d'un processus sérieux qui permettra d'atteindre les objectifs souhaités et de transformer l'organe le plus important de l'ONU en un organe efficace, à même de s'acquitter des tâches qui lui incombent.

**M. Sparber** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Face aux pressions constantes dont l'ordre international fondé sur des règles est l'objet, le monde ne saurait accepter un Conseil de sécurité inefficace. Le fait que le Conseil ne soit pas en mesure de prendre des mesures décisives face à la plupart des crises importantes de notre époque est en contradiction flagrante avec son mandat, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, et nuit à l'ONU. L'immobilisme prolongé du processus de négociations intergouvernementales vient s'ajouter aux résultats déjà décevants de l'Assemblée générale qui entient responsable le Conseil de sécurité. Le risque de conflit s'accroît, et une Organisation des Nations Unies forte et vigoureuse, phare du multilatéralisme, s'impose plus que jamais.

Alors qu'il est impératif que nous rendions le Conseil plus largement représentatif, efficace et transparent, nous semblons incapables de sortir de l'impasse actuelle. Pour ce qui est de l'élargissement, il ne peut pas y avoir de perspective de progrès tant que les vues profondément ancrées des parties qui s'opposent dans les discussions l'emporteront. En l'absence de tout signe de souplesse, il est difficile d'envisager la manière d'aller de l'avant. Le Liechtenstein a participé activement aux négociations intergouvernementales, et nous continuons de voir de nombreux États Membres y participer à un niveau élevé.

Parallèlement, nous devons avoir un débat de fond sur les principes fondamentaux de ce processus, qui nous apparaissent de plus en plus comme bénéficiant à la plupart de pays, ceux qui manifestent le moins d'intérêt pour le progrès. Comme chacun le sait, le Liechtenstein a proposé un dispositif d'élargissement qui, nous l'espérons, pourrait représenter une voie médiane pour les débats à venir, en ajoutant une nouvelle catégorie de sièges de longue durée au Conseil, de huit à 10 ans, avec la possibilité d'une réélection immédiate. Les autres grands éléments de notre proposition portent sur la nécessité de ne pas accorder de nouveaux droits de veto et d'ajouter une clause d'examen ferme, ainsi qu'une clause de non-volte-face qui empêche les États Membres ayant perdu une élection à un siège de longue durée de briguer un siège de courte durée.

L'augmentation du nombre de membres du Conseil n'équivaut pas à la réforme. La question de

savoir qui siège au Conseil est certes une question essentielle pour sa crédibilité et la manière dont il est perçu. La façon dont le Conseil travaille au quotidien et exerce ses fonctions est tout aussi importante. Nous ne cessons d'œuvrer sans relâche avec d'autres États partageant les mêmes idées pour aider le Conseil à s'améliorer à cet égard, et nous avons obtenu des résultats notables. La création du poste de Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés est une initiative qui a vu le jour en dehors du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il serait très utile d'étendre son mandat à d'autres régimes de sanctions.

Une autre initiative clef est le Code de conduite relatif à l'action du Conseil contre les atrocités commises à grande échelle. Nous avons eu l'honneur de diriger les travaux du groupe Responsabilité, Cohérence et Transparence, qui ont abouti au Code de conduite, auquel ont souscrit jusqu'à présent 118 États, dont neuf sont actuellement membres du Conseil de sécurité. Depuis 2019, avec cinq nouveaux membres non permanents, les deux tiers des membres du Conseil de sécurité auront signé le code. Tous ces États se sont engagés à prendre des mesures pour prévenir les atrocités de masse et y mettre fin lorsqu'ils siégeront au Conseil. Le code s'applique aujourd'hui au Myanmar, à la Syrie et au Yémen.

Pour le Liechtenstein, l'adhésion au code de conduite est l'engagement minimal que l'on puisse attendre de tout membre du Conseil. Nous n'appuierons donc les candidatures au Conseil de sécurité que des États qui auront signé le code de conduite, et nous appelons les autres à faire de même. Une telle démarche peut grandement contribuer à l'amélioration des travaux du Conseil. Il s'agit d'une des mesures très concrètes que les membres de l'Assemblée pourraient prendre alors que les progrès sur la voie de l'élargissement du Conseil ne sont toujours pas au rendez-vous.

**M. Sukhee** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à m'associer aux orateurs précédents pour vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat important. Nous nous félicitons de votre intention et de votre volonté de guider et de faire progresser le processus de réforme du Conseil de sécurité malgré les difficultés actuelles. Je tiens à remercier les Coprésidents, l'Ambassadrice Lana

Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, pour leur participation active à la session précédente et leurs efforts pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69 des pays en développement. J'aimerais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Peu de progrès ont été réalisés malgré 25 ans d'efforts pour réformer le Conseil de sécurité. Ces années ont été marquées par l'ouverture des négociations intergouvernementales sur la question de la réforme du Conseil de sécurité en 2008 et son prédécesseur, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, en 1993. Jusqu'à présent, les négociations intergouvernementales n'ont débouché sur aucun résultat tangible, bien que leurs cycles aient abouti à des documents finals, dont le dernier en date, intitulé « Éléments communs révisés et questions à examiner plus avant ». Pour réformer le Conseil de sécurité en temps voulu – élément essentiel de notre effort global de réforme de l'ONU – nous devons entamer d'urgence des négociations fondées sur un texte plutôt que d'organiser des débats stériles et contre-productifs. Nous sommes invités à poursuivre nos efforts pour atteindre l'objectif consistant à rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif, plus efficace et plus transparent, afin de renforcer son efficacité et la légitimité de ses décisions et de leur application.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la position de principe de la Mongolie concernant la réforme du Conseil de sécurité sur les questions clefs suivantes. Un élargissement juste et équitable dans les catégories des sièges permanents et non permanents doit être envisagé. Notre position en faveur d'une augmentation du nombre des membres dans les deux catégories se fonde sur la composition décrite dans la Charte des Nations Unies et sur les réalités contemporaines, ainsi que sur les principes de justice et d'égalité, afin de garantir une représentation élargie et renforcée des pays en développement, en particulier des groupes régionaux non représentés ou sous-représentés.

Le droit de veto doit être aboli. Le recours au veto doit être limité au Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne les décisions relatives au Chapitre

VII. Tant qu'il existe, le droit de veto doit être accordé à tous les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité, qui devront jouir de toutes les prérogatives et de tous les privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto. Une représentation adéquate de tous les groupes, en particulier des groupes non représentés et sous-représentés, dans les deux catégories de membres du Conseil de sécurité doit être examinée attentivement. La solution doit être juste et équitable. Nous attachons donc une grande importance au critère de répartition géographique équitable, car nous mettons l'accent sur la représentation des groupes non représentés et sous-représentés, en particulier l'Afrique, l'Asie et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour ce qui est de la catégorie des membres non permanents, le renforcement d'un système de roulement juste et équitable au sein de chaque groupe régional géographique revêt beaucoup d'importance pour mon pays. En ce sens, ma délégation est également favorable à ce que les groupes régionaux actuels se voient octroyer un plus grand nombre de sièges, tout en assurant la représentation des petits pays en développement.

**M. Mohamed** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir permis la tenue de ce débat important consacré à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je souhaite remercier les Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie, pour l'efficacité avec laquelle ils ont mené le processus l'année dernière.

Chaque fois que nous parlons de « réforme des Nations Unies », nous imaginons un Conseil de sécurité reflétant les réalités du monde dans lequel nous vivons, un Conseil dont les débats, les décisions et les prises de décision sont conformes aux valeurs démocratiques que nous prônons et encourageons dans nos propres pays, un Conseil dont la composition, notamment la façon dont les membres sont élus, reflète l'esprit et la lettre des dispositions énoncées à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies.

Pour les Maldives, un Conseil de sécurité réformé est un Conseil comptant davantage de membres permanents, plus représentatif et reflétant les réalités politiques et économiques de notre époque. Un Conseil réformé est un Conseil dont la composition repose sur une répartition géographique équitable, comme l'exige

de manière catégorique la Charte. Nous sommes fermement convaincus que chaque pays mérite d'être entendu et d'avoir son mot à dire. Pour les Maldives, un Conseil réformé est un Conseil composé de pays en développement, y compris de petits États, afin de refléter la diversité des États Membres de l'ONU.

Les grands pays, en particulier ceux qui siègent au Conseil, ont l'obligation morale en vertu de la Charte de veiller à ce que les petits États, en particulier ceux qui n'y ont pas encore siégé, aient une chance équitable. Un Conseil réformé est un Conseil où les candidats à l'adhésion n'ont pas à dépenser une fortune pour leur élection. L'élection des membres du Conseil est devenue telle que les petits États se voient contraints d'adopter des pratiques électorales coûteuses malgré des ressources limitées, et ceux qui n'ont pas les moyens d'entreprendre des campagnes aussi coûteuses sont perdants. Nous pensons que c'est très certainement la raison pour laquelle seuls huit petits États insulaires en développement ont réussi à obtenir un siège au Conseil depuis la création de l'ONU. Les petits États peuvent apporter au Conseil des points de vue uniques et des idées nouvelles s'ils sont en mesure de se faire élire au Conseil et d'y siéger. La répartition géographique équitable ne doit pas être synonyme de coût financier. Cet aspect devrait, nous semble-t-il, être pris en compte dans les débats sur la réforme du Conseil de sécurité.

Un Conseil réformé doit également améliorer ses processus de prise de décision et de mise en œuvre. Le Conseil doit aller au-delà de la définition traditionnelle de la sécurité et inclure les menaces émergentes, telles que les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, en tant qu'éléments multiplicateurs de la menace. Dans le passé, les Maldives ont fait plusieurs propositions visant à permettre au Conseil d'avoir un dialogue consultatif régulier avec l'Assemblée et les organismes compétents des Nations Unies, afin que les menaces à la paix et à la sécurité internationales liées au climat puissent être traitées de manière plus globale et coordonnée.

La pertinence et la résilience sont des notions essentielles à la légitimité et à l'efficacité de tout organe politique. Le Conseil de sécurité doit être perçu comme ayant la capacité de répondre aux questions concrètes reflétant les véritables aspirations symbolisées par cette phrase en préambule de la Charte : « Nous, peuples des Nations Unies ». Il ne peut continuer à fonctionner suivant un ordre façonné par le contexte de 1945. S'il n'est pas en mesure de s'adapter aux changements de

la politique mondiale ni d'être considéré comme représentant la communauté internationale, ses décisions n'auront aucune légitimité. Il est donc impératif que les réformes nécessaires soient présentées au Conseil en temps voulu.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Inde, au nom du Groupe des Quatre, et par le Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom du Groupe L.69, et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák, et à remercier les Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, qui ont apporté leur contribution aux progrès accomplis sur la voie de la réforme du Conseil de sécurité au cours de la session précédente.

Je souhaite également saluer le renouvellement du mandat de l'Ambassadrice Nusseibeh et la nomination de l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg, en qualité de Coprésidents des négociations intergouvernementales pendant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Comme toujours, ils pourront compter sur le plein appui du Brésil dans leur tâche.

Le 15 septembre 2008, l'Assemblée générale a adopté la décision 62/557, qui a jeté les bases des négociations intergouvernementales. Cette décision reflète la volonté des États Membres de passer des débats du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité à un processus davantage axé sur les résultats, susceptible de mener à son terme la réforme du Conseil de sécurité.

Une décennie plus tard, nous n'avons toujours pas enregistré les progrès attendus qui, nous l'espérons, caractériseraient les négociations intergouvernementales. Ces progrès ne doivent pas revêtir la forme d'un débat sans fin sur des normes abstraites ne menant nulle part, ce qui non seulement n'irait pas dans le sens des intérêts de la majorité des États Membres, mais risquerait de compromettre la légitimité des négociations intergouvernementales dans leur ensemble.

Le Brésil réaffirme sa volonté d'apporter sa contribution aux négociations intergouvernementales, qui ont enregistré des progrès considérables lors des dernières sessions de l'Assemblée générale. Pour ce faire, nous devons absolument engager les négociations fondées sur un texte qui n'ont que trop tardé. Nous appuyons pleinement la stratégie en trois étapes proposée par l'Ambassadeur Syed Akbaruddin, de l'Inde, au nom du Groupe des Quatre. J'aimerais préciser ce point.

Nous devons garantir la continuité des négociations intergouvernementales. Au cours de la session précédente, les Coprésidents – les Ambassadeurs Nusseibeh et Imnadze – ont rédigé un document intitulé « Éléments communs révisés et questions à examiner plus avant », sur la base des documents issus des négociations intergouvernementales des soixante-neuvième et soixante et onzième sessions de l'Assemblée générale et des déclarations prononcées en séance.

Malgré tous les efforts déployés au cours de cet exercice d'harmonisation, le document final est encore incomplet. Ce que nous devons faire lors des prochaines négociations intergouvernementales est très clair : entamer ce cycle de négociations en débattant du document révisé afin de nous assurer qu'il reflète les positions bénéficiant d'un appui massif de la part des États Membres mais qui n'ont malheureusement pas été prises en compte.

À cet égard, l'identification des pays appuyant les différentes options contenues dans le texte ou l'attribution de noms et une référence adéquate à la Position commune africaine sont deux demandes émanant d'États membres qui ont été largement approuvées par les participants à la soixante-douzième session. Ils méritent une attention particulière. J'aimerais, à ce propos, souligner la nécessité de réparer l'injustice historique faite au continent africain insuffisamment représenté dans les deux catégories de sièges – permanents et non permanents – au Conseil de sécurité.

Nous devons utiliser au mieux le temps dont nous disposons. Les prochaines réunions des négociations intergouvernementales doivent être engagées le plus tôt possible et nous ne devons pas nous imposer des délais arbitraires pour la conclusion de notre débat. Pour être plus précis, il n'est pas nécessaire que les négociations s'achèvent en juin prochain, comme ce fut le cas l'année dernière, presque trois mois avant la fin de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Il est assez courant à l'Assemblée générale que des processus de négociation importants se déroulent jusqu'aux derniers

jours de la session, y compris en août ou en septembre. Ma délégation est convaincue que les négociations portant sur la réforme du Conseil de sécurité figurent parmi les négociations les plus fondamentales menées dans le cadre de l'Assemblée générale. Il importe également que les Coprésidents des négociations intergouvernementales jouissent d'une certaine souplesse dans la gestion de leur calendrier provisoire des réunions afin de pouvoir convoquer autant de réunions supplémentaires que nécessaire.

De la même manière, nous appuyons également l'idée que vous, Madame la Présidente, convoquiez une autre séance plénière au titre de ce point de l'ordre du jour à la prochaine reprise de la session, comme proposé par le Représentant permanent adjoint de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom du Groupe L.69. Comme certains États Membres l'ont déjà souligné, de nombreux points relatifs à la réforme du Conseil de sécurité doivent être examinés plus avant. C'est exactement ce que nous proposons – débattre de cette question complexe, si possible pendant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Enfin, nous devons veiller à ce que les négociations intergouvernementales suivent les règles de procédure normales. Comme je l'ai déjà souligné, les négociations portant sur la réforme du Conseil de sécurité ont été initiées par l'Assemblée générale et sont menées par l'Assemblée générale, organe de décision le plus universel de l'ONU. L'Assemblée générale comprend 193 États Membres, et le vote de chacun d'entre eux a le même poids. En d'autres termes, aucun État ne dispose du droit de veto à l'Assemblée. Il n'est donc pas raisonnable que certains pays se réservent le droit d'entraver toute une négociation alors qu'une large majorité travaille de manière constructive à sa mise en œuvre. Il est nécessaire de veiller à ce que, comme pour tout autre processus de l'Assemblée générale, les négociations intergouvernementales se déroulent sur la base d'un texte comportant des positions et des propositions bien définies, ainsi que des engagements sincères et transparents de la part des États Membres de trouver des compromis acceptables. Voilà ce que doit être une négociation, et voilà ce que les négociations intergouvernementales doivent vraiment être, afin que les États Membres de l'Organisation soient attachés à cet exercice.

Je ne doute pas, Madame la Présidente, de la ferme volonté qui vous anime de réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif et mieux à même de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous attendons avec

intérêt de travailler avec les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour la manière dont vous dirigez nos débats et pour votre engagement personnel à l'égard de cette question très importante. Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, et l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour leur travail acharné au cours de l'année écoulée en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales à la session précédente. Je me félicite également, Madame la Présidente, que vous ayez annoncé la reconduction du mandat de l'Ambassadrice Lana Nusseibeh et la nomination de l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg. Nous leur souhaitons bonne chance et saluons le courage dont ils ont fait preuve en assumant ces fonctions particulièrement importantes.

Au cours de la semaine de haut niveau, nos dirigeants ont beaucoup insisté sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et le système multilatéral fondé sur des règles. Le Conseil de sécurité est un élément essentiel de notre dispositif multilatéral. Alors que nous cherchons les moyens de renforcer et de consolider le multilatéralisme, nous ne pouvons ignorer l'importante question de la réforme du Conseil. En effet, nous devons rendre le Conseil plus efficace, plus responsable et plus représentatif si nous voulons renforcer notre système multilatéral. La réforme du Conseil bénéficierait à l'ensemble des Membres de l'ONU. Que l'on m'autorise ce paradoxe : les plus grands bénéficiaires de la réforme du Conseil de sécurité seront en fait les membres permanents, car, au bout du compte, toute réforme permettra de renforcer la crédibilité du Conseil et, partant, celle des membres permanents dans l'exercice de leurs responsabilités particulières. J'engage donc les cinq membres permanents à reconnaître la nécessité d'une réforme et à diriger ce processus plutôt qu'à rester en retrait.

Il est évident qu'il subsiste d'importantes divergences de vue entre les États Membres sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, Singapour estime que le document actualisé distribué en juin, intitulé « Éléments communs révisés et questions à examiner plus avant », illustre parfaitement l'état actuel des discussions sur la réforme du Conseil et constitue une bonne base sur laquelle nous pouvons tous nous appuyer. Tel est le reflet de tout le travail accompli jusqu'à présent, et il est important que nous poursuivions sur cette lancée.

Le processus de négociations intergouvernementales doit déboucher au plus vite sur des résultats concrets, afin de démontrer que des progrès sont possibles, que la réforme est possible et que les négociations intergouvernementales demeurent le cadre idoine pour mettre en œuvre cette réforme. Si les négociations intergouvernementales ne parviennent pas à refléter les progrès accomplis, elles perdront toute pertinence. J'aimerais poser une fois encore cette question que j'ai souvent posée de cette tribune : les négociations intergouvernementales sont-elles un instrument de réforme ou simplement un instrument pour maintenir le statu quo? Sont-elles à même de mettre en œuvre la réforme ou risquent-elles de se retrouver dans une impasse?

En d'autres termes, pour que les négociations intergouvernementales aient un caractère sérieux, il faut qu'elles débouchent rapidement sur des résultats. Si le Conseil de sécurité n'est pas réformé de façon à mieux refléter les réalités actuelles, la confiance de l'opinion dans le Conseil de sécurité et, plus largement, dans l'Organisation des Nations Unies, sera inévitablement affaiblie.

À maintes reprises, Singapour a réaffirmé sa position de longue date concernant la réforme du Conseil de sécurité. Je me fais l'écho de beaucoup d'autres pays en déclarant que le Conseil doit refléter la diversité des États Membres qui composent aujourd'hui l'ONU. La représentation géographique et l'inclusivité doivent être plus grandes au sein du Conseil, notamment en ce qui concerne les régions sous-représentées comme l'Afrique. Cela suppose une augmentation du nombre de membres permanents et non permanents. Il convient de souligner également la nécessité pour les petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, d'être représentés. Aucun processus de réforme ne doit se faire au détriment des petits États ou des petits États insulaires en développement. À cet égard, nous nous félicitons du soutien exprimé par les groupes et les délégations en faveur de la représentation des petits États et des petits États insulaires en développement dans un Conseil de sécurité élargi.

Singapour souhaite par conséquent faire les observations suivantes sur la manière dont le processus de négociations intergouvernementales doit être conduit cette année. Premièrement, nous devons prendre acte des progrès accomplis au cours des trois dernières années dans le cadre de nos débats sur les éléments communs et les questions à examiner plus avant, et nous en inspirer. Nous comptons sur la sagesse des Coprésidents

pour définir la manière la plus efficace de faire avancer ces débats, en s'appuyant sur le travail déjà réalisé. Nous nous félicitons du fait qu'il y aura une continuité grâce à la reconduction de l'un des Coprésidents. Cela nous paraît extrêmement important.

Deuxièmement, en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil de sécurité, des mesures positives ont été prises pour renforcer la transparence, l'efficacité et la collaboration du Conseil avec les non-membres. Nous nous félicitons de l'adoption et de la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, et nous notons la régularité plus grande des réunions d'introduction et de synthèse des Présidents du Conseil. Mais nous pensons que l'on peut faire mieux pour garantir l'équité dans la répartition des présidences des organes subsidiaires, ainsi qu'au sein du fameux – ou devrais-je dire – tristement célèbre – système de rédaction. Nous nous félicitons du rôle plus actif joué par les dix membres élus au Conseil et nous invitons tous les membres élus à continuer à jouer un rôle semblable au sein du Conseil.

Enfin, les processus de prise de décision du Conseil doivent être plus transparents et plus responsables, en particulier en ce qui concerne le rôle joué par ses comités des sanctions. Je trouve encourageante l'initiative lancée cette année par plusieurs États Membres et organes de créer un guide des meilleures pratiques à l'intention des représentants et des experts au sein des comités des sanctions, en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence dans l'utilisation des sanctions par le Conseil. La réunion régionale organisée hier par le Comité du Conseil de sécurité créé par sa résolution 1718 (2006) à l'intention de divers groupes est un autre exemple positif qu'il convient d'encourager. Nous pensons qu'avec le temps, de telles initiatives enrichiront l'ensemble des connaissances et contribueront à favoriser une meilleure compréhension et une plus grande participation au système de sanctions des Nations Unies, ce qui est de la plus haute importance, étant donné les conséquences que les sanctions peuvent avoir sur tous les États Membres de l'ONU. Le Conseil doit trouver les moyens de continuer à travailler avec l'Assemblée générale afin de progresser sur cette question.

Les Coprésidents peuvent compter sur l'engagement de Singapour et son appui constant en faveur de la question importante de la réforme du Conseil de sécurité. Singapour est un petit pays dont la survie dépend de l'existence d'un monde régi par un système multilatéral fondé sur des règles. La réussite de l'ONU est

essentielle pour les petits États comme Singapour. En tant qu'organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a également la responsabilité particulière d'être le gardien du système multilatéral fondé sur des règles. Nous demandons aux membres du Conseil, en particulier aux membres permanents, de réfléchir au rôle qui leur a été confié et à celui qu'ils doivent jouer dans le processus de réforme du Conseil. Eux aussi ont une responsabilité particulière dans la conduite du processus de réforme. Un débat vigoureux au sein du Conseil doit également s'accompagner d'une volonté de compromis et d'une volonté politique de changement. Sinon, le Conseil de sécurité ne sera guère plus qu'une scène vouée à la politique et aux postures sans réelle incidence sur la vie des citoyens.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à saluer le travail remarquable accompli par l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et par l'Ambassadeur Imnadze, de la Géorgie, qui ont assumé la difficile tâche de présider les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. À eux et aux nouveaux Coprésidents récemment nommés pour le prochain cycle de négociations – l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg – je tiens à exprimer la volonté de l'Argentine de continuer à coopérer de manière constructive afin d'avancer de manière concrète sur une question d'une telle importance.

Tout en s'associant à la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus, l'Argentine tient à souligner les points suivants.

L'Argentine réitère son attachement à un processus de négociations régi par les principes de la démocratie, de la transparence et de l'esprit de souplesse, et réaffirme son profond attachement au multilatéralisme comme moyen d'aboutir à un résultat positif. L'Argentine rappelle la nécessité de parvenir à des résultats de manière démocratique sur la base du consensus le plus large possible. Comme l'Italie l'a souligné au nom du Groupe du consensus, la proposition qui a recueilli le plus de suffrages parmi les États Membres porte sur l'augmentation du nombre de membres non permanents. À cet égard, l'Argentine est disposée à proposer des formules novatrices et cohérentes qui garantissent une présence plus démocratique, améliorent les perspectives de roulement des membres non permanents et redéfinissent

les méthodes de travail, afin que le Conseil puisse vraiment devenir plus transparent, interactif et inclusif.

C'est pourquoi, au côté du Groupe du consensus, nous sommes prêts à continuer d'œuvrer en faveur d'une réforme viable et réaliste, en explorant des formules intermédiaires et complémentaires qui, tout en respectant l'égalité des États et un roulement adéquat, nous permettraient d'atteindre le consensus le plus large possible. À cet égard, nous pensons que les propositions de réforme du Conseil prévoyant des mandats plus longs pour les membres non permanents, leur réélection ou une combinaison des deux bénéficieraient du consensus général qui est si crucial. L'Argentine est convaincue que toutes les délégations démontreront un même attachement au multilatéralisme en prenant des mesures concrètes et en faisant preuve d'initiative en fonction de leurs capacités individuelles, afin de progresser, alors qu'approche le dixième anniversaire des négociations intergouvernementales.

Comme l'Italie l'a indiqué au nom du Groupe du consensus, il y a unanimité également quant à la nécessité de remédier à la sous-représentation de certaines régions, en particulier le continent africain. La proposition avancée par le Groupe du consensus répond à cette attente. Elle est la seule proposition de compromis présentée ces dernières années qui vise, d'une manière équilibrée et équitable, à répondre aux aspirations exprimées par les divers groupes participant à ces délibérations.

En ce qui concerne le droit de veto, l'Argentine a toujours été opposée à un tel privilège, que nous sommes nombreux à considérer comme une violation du principe de l'égalité souveraine des États. Notre pays défend ce principe depuis la création de l'Organisation et ne cesse d'y faire référence depuis le lancement du processus de négociation de la réforme du Conseil de sécurité.

L'égalité souveraine des États ne peut être garantie que si tous les États Membres peuvent accéder à un siège non permanent au Conseil de sécurité, évitant ainsi que seul un petit nombre de pays bénéficie de ce privilège. Notre proposition vise à encourager la représentation régionale en ajustant le nombre de sièges accordés à chaque groupe régional afin d'assurer une représentation plus équitable. L'Argentine soutient que l'augmentation du nombre de membres permanents ne garantira pas la participation des pays qui ne sont pas représentés actuellement au Conseil. Le seul moyen d'atteindre cet objectif passe par un système reposant

sur des élections, où la volonté des personnes représentées confère une légitimité à leurs représentants.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil revêt une importance capitale pour l'Argentine. Nous avons saisi toutes les occasions qui s'offrent à nous d'inciter le Conseil à travailler de manière ouverte et transparente et à rendre compte de ses activités à l'Organisation dans son ensemble. L'Argentine espère que le principe de démocratie et de responsabilité continuera de guider le processus au cours du prochain cycle de négociations, en favorisant la plus large participation des États Membres.

Enfin, l'Argentine réitère sa volonté d'examiner dans un esprit ouvert toute proposition respectant les principes définis par l'Assemblée générale et espère que le prochain cycle de négociations sera en mesure de traiter pleinement les cinq aspects de la réforme du Conseil de sécurité afin que toutes les parties concernées obtiennent satisfaction.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue à point nommé du présent débat consacré à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir fait de la réforme du Conseil de sécurité l'une des priorités essentielles de votre présidence. Je tiens donc à vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation dans cette entreprise et à vous assurer que, sous votre direction, des progrès considérables seront réalisés pour faire avancer le processus de négociations intergouvernementales.

Je tiens également à féliciter les nouveaux Coprésidents, M<sup>me</sup> Lana Nusseibeh et M. Christian Braun, qui assument la tâche importante et difficile consistant à faciliter les négociations intergouvernementales pendant la soixante-treizième session. Les Coprésidents entrants peuvent à nouveau compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Sierra Leone, respectivement, au nom du groupe L.69 et du Groupe des États d'Afrique. Nous souhaitons y ajouter les observations suivantes.

Cette année marque le 53<sup>e</sup> anniversaire du premier et unique élargissement du Conseil de sécurité. Cet élargissement limité n'a conduit qu'à une augmentation de la catégorie des membres non permanents, tandis que

la grande majorité des membres de notre Organisation sont restés exclus de la catégorie des membres permanents du Conseil. Vingt-six ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 47/62, qui a lancé le processus de l'Assemblée générale en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité que nous nous étions engagés à mettre en œuvre. Cela fera exactement 10 ans cette année qu'ont débuté les négociations intergouvernementales et 13 ans depuis le Document final du Sommet mondial de 2005, qui a approuvé à l'unanimité une réforme rapide du Conseil de sécurité. Malgré ces efforts, nous constatons avec un profond regret que le processus de réforme du Conseil de sécurité s'est révélé infructueux.

L'Afrique du Sud exhorte tous les États Membres à redoubler d'efforts et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour relancer les négociations afin de mener à son terme la réforme du Conseil de sécurité dans un esprit d'ouverture. À cet égard, l'Afrique du Sud est fermement convaincue de la nécessité d'un engagement constant, direct, renforcé et constructif de tous les États Membres.

Dans ce contexte, nous voudrions proposer ce qui suit. Premièrement, nous nous joignons aux États Membres pour demander l'ouverture de négociations fondées sur un texte et l'établissement d'une feuille de route assortie d'un calendrier précis et concret pour la mise en œuvre immédiate du processus de négociations intergouvernementales. Il convient de souligner que 164 pays sur les 193 que compte l'ONU souhaitent l'ouverture immédiate de négociations fondées sur un texte. Ce nombre écrasant représente plus de 80 % des Membres de l'Organisation et englobe toutes les régions des Nations Unies, les petits États insulaires en développement et certains des cinq membres permanents. Ce point essentiel doit être pris en compte.

Deuxièmement, il n'est pas nécessaire de réinventer le processus de négociations intergouvernementales. Le document actuel révisé sur les négociations, élaboré au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, est une avancée positive dont nous pouvons nous inspirer. Le document révisé n'est pas parfait, mais il représente un pas supplémentaire vers la prochaine étape logique des négociations de compromis. L'Afrique du Sud souhaiterait que le Consensus d'Ezulwini soit pleinement reflété dans le document révisé, conformément au soutien écrasant que la Position commune africaine a reçu jusqu'à présent. Nous plaçons aussi fermement pour l'élargissement des catégories de

membres permanents et non permanents afin que toutes les régions soient représentées au Conseil sur un pied d'égalité.

Troisièmement, le fait d'achever les négociations intergouvernementales de cette année en juin, comme au cours des deux sessions précédentes, ne serait pas rationnel sur le plan de l'utilisation du temps et ne donnerait pas la possibilité d'un examen véritablement approfondi. Cela laisserait également l'impression qu'il n'y aurait pas d'urgence à faire avancer ce processus très important et de longue date. La grande majorité des Membres de l'Organisation persiste à penser que la réforme du Conseil aurait déjà dû intervenir il y a longtemps.

Ma délégation tient donc à souligner et réitérer son appel urgent en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité dans les meilleurs délais. Le monde et le travail du Conseil ont beaucoup changé au cours des 73 années écoulées, l'accent étant mis de plus en plus sur l'évolution du continent africain. Nous restons par conséquent convaincus qu'il est anormal que les plus de 1 milliard d'habitants de notre continent ne soient toujours pas représentés dans la catégorie des membres permanents du Conseil, qui est un organe central et mondial de l'ONU. C'est injustifiable. La composition du Conseil telle qu'on la connaît depuis que ce débat a été lancé il y a des années continuera de compromettre la légitimité, la crédibilité et la grande valeur que nous accordons à cet organe, si nous n'appliquons pas d'urgence les réformes nécessaires et requises.

L'impasse où se trouve le Conseil sur nombre des principales questions inscrites à son ordre du jour et son échec flagrant à s'acquitter de son mandat qui consiste à maintenir la paix et la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, sont largement imputables à sa configuration actuelle. C'est pourquoi l'Afrique du Sud demande à ce que des mesures concrètes soient prises d'urgence à la soixante-treizième session.

Pour terminer, je veux réaffirmer la détermination de ma délégation à travailler avec vous, Madame la Présidente, et avec les autres États Membres pour faire en sorte que cette session de négociations intergouvernementales soit un succès. Nous estimons que la session courante doit impérativement produire un résultat équitable et satisfaisant pour rétablir la crédibilité et la légitimité du Conseil, qui est l'un des organes cruciaux de l'ONU.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat important.

Le Japon adhère sans réserve à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Syed Akbaruddin, Représentant permanent de l'Inde, au nom du Groupe des Quatre. Je voudrais toutefois de faire quelques observations à titre national.

Il y a 10 ans cette année que nous avons entamé les négociations intergouvernementales. Or, durant tout ce temps, nous n'avons vu que peu de progrès. Il est essentiel pour la crédibilité du Conseil que sa composition reflète les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Comme le Premier Ministre Abe l'a dit durant le débat général en septembre,

« en l'absence de progrès dans la réforme du Conseil de sécurité, la place de l'ONU dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle est déjà sérieusement remise en question » (A/73/PV.7, p.48).

Je voudrais me concentrer sur quatre points dans mes observations d'aujourd'hui.

Premièrement, le Japon note avec satisfaction que la Présidente de l'Assemblée générale a fait de la revitalisation de l'ONU l'un des éléments centraux de son programme, et il nous semble évident que cela comprend la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'accent que la Présidente a mis sur cette question, et nous la prions de mettre à profit sa fonction pour nous aider à avancer au cours de l'année qui vient. Nous attendons avec intérêt de coopérer étroitement avec les Coprésidents, que la Présidente vient de nommer, pour superviser les négociations intergouvernementales durant la session courante.

Deuxièmement, nous demandons avec force que l'on s'accorde immédiatement sur le lancement, qui n'a que trop tardé, de négociations basées sur un texte. C'est l'étape qui s'inscrit naturellement dans le prolongement des travaux que nous avons menés au cours de la décennie écoulée. Des négociations basées sur un texte sont la manière dont nous procédons ici à l'ONU, et nous jugeons préoccupant que, une décennie après les négociations intergouvernementales, nous ne disposions même pas d'un texte sur lequel baser nos négociations, ce qui entrave notre capacité à progresser. Plus de 160 pays ont exprimé leur soutien à des négociations basées sur un texte, et nous devons agir en conséquence.

Troisièmement, nous considérons qu'il faudrait continuer de travailler sur le document que nous étions en train d'élaborer à la fin de la session précédente. Nous réaffirmons par ailleurs notre appui à l'idée d'attribuer dans le texte les vues à ceux qui les ont exprimées. Cela permettra de voir clairement qui a fait quelle proposition et notamment de refléter de manière exacte et appropriée la Position africaine commune dans les négociations. Pour notre part, nous soutenons depuis longtemps qu'il faudrait élargir la composition du Conseil dans les catégories permanente comme non permanente, opinion partagée par la grande majorité des Membres. Un texte qui rende clairement compte des positions respectives de tous les États Membres nous donnera la possibilité d'engager les échanges de vues qui seront nécessaires pour parvenir à un accord.

Enfin, nous sommes d'avis que le processus de négociations intergouvernementales devrait être revu. Si nous avons besoin d'un consensus pour prendre une décision, le processus sous sa forme actuelle offre un droit de veto de fait à une poignée de pays, ce qui ne nous semble pas représenter la volonté de la grande majorité.

Nous sommes à un tournant en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Si nous ne parvenons pas à progresser sensiblement durant cette session, je crains que la légitimité et la viabilité du processus de négociations intergouvernementales ne soient remises en question. Il faut vraiment que la session de cette année soit productive.

En 2020, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Il est de notre responsabilité, en tant qu'États Membres, d'avoir obtenu d'ici là des avancées concrètes sur la réforme du Conseil de sécurité. Ce n'est que par la réforme que nous pourrons faire en sorte que le Conseil conserve la légitimité dont il a besoin pour jouer son rôle essentiel à l'avenir.

Pour terminer, je me dois d'ajouter qu'il est regrettable qu'une déclaration sans fondement ait été faite au sujet du Japon il y a quelques minutes dans cette salle. Cette déclaration n'a rien à voir avec la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Fernández de Soto Valderrama** (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadrice Maria Angela Zappia, Représentante permanente de l'Italie, au nom du Groupe du consensus, dont nous faisons partie.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion offerte aux Membres d'avoir un dialogue franc sur la question à présent critique de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui a une incidence sur le fonctionnement, la représentativité et la crédibilité de l'ONU. Il faut se souvenir que la philosophie qui guide l'Organisation tient dans le fait que le processus de décision collective devrait être axé sur la plus large majorité possible, non sur l'octroi de privilèges à quelques Membres.

C'est pourquoi nous estimons que l'attribution de nouveaux sièges permanents assortis du droit de veto n'est pas la voie à suivre pour conférer un caractère plus démocratique et inclusif à l'ONU. C'est pourquoi la position historique de la Colombie a toujours été guidée par les principes démocratiques de transparence et d'ouverture, comme l'a rappelé l'Ambassadrice Zappia. C'est aussi pourquoi la Colombie maintient qu'un débat sur des réformes véritablement démocratiques et inclusives requiert, pour être couronné de succès, le plus large consensus possible. C'est pourquoi le Groupe du consensus a toujours défendu l'idée qu'il fallait faire preuve d'esprit d'ouverture pour explorer les points de convergence avec tous les Membres, ce à quoi nous ne pouvons parvenir qu'en nous montrant souples en permanence.

Il ne fait aucun doute pour moi que la question est l'un des principaux éléments qui ont empêché les négociations intergouvernementales de progresser au fil des ans. À cet égard, mon pays reste depuis 1945 sur sa position de principe, qui est fermement ancrée dans l'égalité souveraine des États, or le veto va contre ce pilier fondamental.

Sur ce point, notre proposition, la proposition du Groupe du consensus, vise à garantir que le Conseil soit représentatif, d'une manière qui renforce son efficacité. Nous estimons qu'une rotation régionale fondée sur des élections est essentielle pour atteindre cet objectif. De cette façon, les groupes régionaux qui sont clairement sous-représentés auront accès au Conseil. Des régions comme la mienne, l'Amérique latine et les Caraïbes, les petits États insulaires en développement, les nombreux pays du Groupe des États d'Europe orientale, les pays arabes, mais en particulier l'Afrique, doivent avoir de nouveaux sièges, ce qui permettra que leurs intérêts soient directement représentés au Conseil.

L'élargissement du Conseil de sécurité est censé le rendre plus représentatif – c'est-à-dire en faire un organe qui soit capable d'agir au nom de la communauté internationale conformément aux principes directeurs

inscrits dans la Charte des Nations Unies. On pourrait avancer que, du point de vue purement numérique, le Conseil est devenu, avec les années, moins représentatif de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Il faudra aussi que les États Membres aient davantage la possibilité de siéger régulièrement au Conseil, et la meilleure façon d'y arriver consiste à accroître le nombre de sièges pourvus par voie d'élection, mesure qui aurait également pour effet de rendre le Conseil plus responsable, de manière générale et devant l'Organisation dans son entier. Autrement, nous commettrions l'erreur de créer un Conseil plus exclusif, au lieu du Conseil plus inclusif que nous voulons, alors que la situation internationale nécessite que tous les États adhèrent aux idéaux universels de paix durable et de sécurité et que les acteurs du Conseil rendent régulièrement des comptes à tous les Membres.

On peut compter sur mon pays, et sur moi-même, pour faire progresser les travaux devant mener à la concrétisation d'un tel Conseil.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent de poursuivre cette discussion sur la réforme du Conseil de sécurité, et nous sommes impatients de travailler en étroite coordination sur les questions intéressant le groupe qui gère les négociations intergouvernementales à la soixante-troisième session.

Nous remercions également les Coprésidents sortants, l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Imnadze, pour leur action. Leurs efforts ont abouti à l'un des documents majeurs des négociations intergouvernementales menées à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, à savoir la version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant, où sont identifiés les domaines devant faire l'objet de plus d'attention au cours de l'année à venir. Les contributions des États Membres ont également été cruciales pour déterminer comment les négociations intergouvernementales pourraient être conduites au mieux cette année.

À la présente session, nous comptons traiter de la question, mise en avant par les Coprésidents, de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres au Conseil de sécurité, ainsi que d'autres aspects liés au Conseil. Nous avons clairement indiqué que les États-Unis aborderaient ces négociations avec quatre grands objectifs à l'esprit.

Premièrement, nous sommes en faveur d'une expansion modeste du Conseil, s'agissant des membres tant permanents qu'élus. L'examen de toute candidature à un nouveau siège permanent doit tenir compte de la capacité et de la volonté de l'État concerné de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de même que de son empressement à assumer les responsabilités associées au fait de siéger au Conseil. Cela inclut aussi une responsabilité financière accrue.

Deuxièmement, les États-Unis s'opposent à toute modification du veto. Toute expansion ou altération du veto est une ligne à ne pas franchir pour les États-Unis.

Troisièmement, les États-Unis restent ouverts à toute forme de négociation dans le cadre des négociations intergouvernementales, que ce soit sur la base d'un texte ou autrement, tant que le format permet un large consensus. Une entente générale dans les négociations intergouvernementales est la seule voie par laquelle la réforme pourra réussir.

Quatrièmement, nous voulons un Conseil de sécurité efficace. Les États-Unis n'appuieront que les réformes tendant à améliorer l'efficacité du Conseil et à renforcer son mandat qui consiste à répondre aux défis lancés à la paix et à la sécurité internationales. Nous restons attachés à un processus qui débouche sur les bonnes réformes, plutôt qu'à un calendrier arrêté pour ces réformes.

Les États-Unis restent attachés à une solution globale qui puisse recueillir le plus large appui auprès des États Membres. Un Conseil modernisé devrait non seulement être représentatif du XXI<sup>e</sup> siècle, mais également capable de réagir aux nouveaux problèmes et de bien se positionner pour s'acquitter de son mandat relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En combinaison avec d'autres réformes appropriées du Conseil de sécurité, un élargissement soigneusement réfléchi du Conseil pourrait aider à conserver son efficacité à long terme.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance de ce jour. La Chine se réjouit que vous ayez nommé l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous comptons sur eux pour exercer leurs responsabilités conformément à leur mandat.

La Chine soutiendra activement les Coprésidents dans la conduite de leurs travaux.

Durant les négociations menées à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont eu des échanges de vues honnêtes, patients et approfondis sur les cinq groupes de questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité et sur leurs liens intrinsèques. Ils sont parvenus à une meilleure entente mutuelle, qui est nécessaire pour réunir le plus large consensus possible. La Chine s'en félicite, et elle est reconnaissante aux précédents Coprésidents, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Géorgie, pour leurs efforts.

La réforme du Conseil de sécurité engage les intérêts vitaux de tous les États Membres et le développement à long terme de l'ONU. Elle concerne l'avenir du système mondial de sécurité collective et constitue un élément important de la réforme du système de gouvernance mondiale. La Chine a toujours été en faveur d'une réforme raisonnable et nécessaire du Conseil. Nous persistons à penser qu'il faudrait en priorité renforcer la représentation et la voix des pays en développement, en particulier les pays africains.

La réforme devrait permettre à davantage d'États Membres, en particulier les petits et moyens pays, qui constituent la majorité des Membres de l'ONU, de participer plus à la prise de décisions du Conseil et à jouer un rôle accru. La seule façon viable de réussir la réforme consiste à suivre la décision 62/557 et le consensus des États Membres et à chercher la solution globale la plus largement acceptable en ce qui concerne les cinq grandes questions, à la faveur de consultations larges et démocratiques dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales menées par les Membres.

Au lieu de faire progresser la réforme, les tentatives de fixer un calendrier artificiel en vue d'examiner en hâte des propositions de réforme insuffisamment élaborées ou de lancer arbitrairement des négociations basées sur un texte quand il est prématuré de le faire au vu des conditions ne peuvent avoir pour effet que de saper l'unité et d'empêcher de remédier véritablement à la sous-représentation des pays en développement au Conseil de sécurité.

Le processus de négociations intergouvernementales est une plateforme importante qui offre aux États Membres la possibilité d'échanger des vues et de parvenir à une plus grande entente mutuelle sur la réforme du Conseil de sécurité. C'est un canal de communication

crédible, transparent et inclusif. Alors que de profondes divergences demeurent sur la question de la réforme, les États Membres devraient poursuivre un échange de vues franc, exhaustif et approfondi pour mieux comprendre les positions les uns des autres. La Chine attend des négociations intergouvernementales qu'elles restent un processus dirigé par les États et visant à réunir le plus large consensus possible en servant les intérêts communs de tous. Elle travaillera avec toutes les autres parties et continuera de jouer un rôle positif et constructif à cette fin.

**M. Al-Khalifa** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Nous réaffirmons notre appui aux Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

L'État du Qatar se rallie à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes.

Les défis croissants qui se posent à la communauté internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales obligent les États Membres à avancer dans les négociations sur des réformes globales et véritables du Conseil de sécurité qui visent à rendre cet organe plus à même de relever ces défis. Bien que le processus de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité ait commencé il y a de nombreuses années, et en dépit de la complexité des questions à l'examen, les progrès accomplis jusqu'à présent et les éléments communs qui ont été identifiés, grâce à la détermination de tous les États, doivent nous pousser à intensifier nos efforts et à faire preuve de plus de souplesse dans le processus afin de renforcer et d'accroître l'efficacité de l'ONU.

La réforme du Conseil de sécurité reste une question cruciale pour la crédibilité de l'Organisation quant à son aptitude à s'acquitter de son mandat, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, et à devenir plus transparente, représentative et efficace. À cet égard, un processus de réforme a besoin, pour réussir, que l'on adhère à ses conditions, en particulier l'interdépendance de tous les principaux aspects négociés et les éléments communs entre eux, conformément à la décision 62/557, qui a été adoptée par consensus. En conséquence, nulle tentative de réformer le Conseil de sécurité ne peut réussir si elle n'est axée que sur un aspect et ignore les autres.

Dans ce contexte, l'État du Qatar est en faveur d'une réforme générale qui rende le Conseil de sécurité

plus inclusif, démocratique et représentatif de toutes les régions. La réforme doit refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui, point qui a été largement souligné durant le processus de négociations, notamment en donnant aux petits et moyens pays davantage d'occasions de siéger à un Conseil élargi. De telles réformes renforceraient la responsabilité, la transparence, la légitimité et l'efficacité du Conseil.

L'État du Qatar réitère que toute réforme du Conseil de sécurité doit aller de pair avec des améliorations des méthodes de travail du Conseil et de son processus de décision. Il s'ensuit que des échanges et un dialogue avec les pays non membres du Conseil dans le cadre de réunions interactives officieuses contribueraient à améliorer l'efficacité et la transparence du Conseil.

L'État du Qatar réaffirme que la question du droit de veto est cruciale dans le processus de réforme du Conseil. L'expérience a montré que le fait de restreindre l'exercice du droit de veto ou d'y renoncer dans les cas d'atrocités, telles que des crimes de guerre, des faits de génocide et des entreprises de nettoyage ethnique, aidait à mettre fin à ces crimes. Nous insistons également sur le rôle important que joue l'Assemblée générale en lien avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'Article 11 de la Charte, y compris en présentant des recommandations au Conseil. La relation de complémentarité entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale est donc capitale et revêt une importance majeure dans les efforts déployés pour trouver un équilibre dans les activités de l'ONU.

Dans le droit fil de cette approche, consacrée par la Charte des Nations Unies, les objectifs de la réforme supposent un engagement en faveur des principes et des buts inscrits dans la Charte en ce qui concerne la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Toute violation de la Charte et du droit international affaiblit le rôle de l'ONU, mine la crédibilité de ses organes et nuit à l'action internationale qui vise à améliorer les mécanismes disponibles pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, les menaces à la souveraineté des pays, les interventions militaires et l'emploi de la force contre des pays sont un défi lancé au mandat du Conseil de sécurité et à la communauté internationale, ainsi que des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'État du Qatar reste attaché aux mécanismes de coopération internationale. Nous apporterons une contribution positive aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en vue de rendre celui-ci plus efficace et responsable, et mieux à même de prendre en temps voulu des décisions propres à maintenir la paix et la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Camejo (Cuba)** (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine saisit cette occasion pour saluer le travail accompli par les Ambassadeurs des Émirats arabes unis et de la Géorgie, qui ont coprésidé le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-deuxième session, et nous félicitons les Représentants permanents des Émirats arabes unis et du Luxembourg d'avoir été choisis pour assumer cette fonction à la présente session.

Durant le premier semestre de l'année courante, cinq consultations ont eu lieu dans le cadre de ce processus, aboutissant à l'adoption par consensus de la décision orale du Président de l'Assemblée générale de renouveler le mandat du processus afin que ces négociations puissent se poursuivre à la soixante-treizième session. Au cours des consultations, il est apparu clairement que les délégations avaient de profondes divergences, non seulement sur les questions liées aux cinq domaines thématiques, mais aussi sur la marche à suivre autour des négociations.

Dans ce contexte, Cuba réitère que c'est uniquement par des débats et des négociations, dans les délais fixés et les cadres établis, qu'il sera possible de définir la voie devant mener au consensus sur cette réforme. À cette fin, il est indispensable d'analyser globalement, et non séparément, les cinq groupes thématiques relatifs à la réforme du Conseil, à savoir les catégories de membres, la représentation régionale, la taille d'un Conseil de sécurité élargi et ses méthodes de travail, la question du veto, et la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale.

La version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant montre nettement qu'il faut encore de nombreuses négociations pour rapprocher les différentes positions. Nous réaffirmons le rôle fondamental de l'Assemblée générale dans la réforme du Conseil de sécurité. Dès lors, les propositions de tous les États Membres doivent être entendues, analysées et intégrées dans le document de base du processus.

Les temps actuels montrent l'importance d'une réforme véritable du Conseil de sécurité, qui le transforme en un organe efficace, transparent et représentatif. L'un des éléments essentiels de la réforme du Conseil de sécurité tient à la modification de ses méthodes de travail. Bien que des documents aient été adoptés en vue d'améliorer ces méthodes, y compris la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507, il faut encore s'efforcer davantage de trouver des formules efficaces qui garantissent la participation véritable des États Membres aux travaux et à la prise de décisions du Conseil.

On adopte souvent des mesures qui ne tiennent pas compte des vues de tous les membres de cet organe, et parfois même pas des vues de ses membres permanents. Le manque de transparence et les pratiques d'exclusion sont une constante de la dynamique de travail du Conseil. Le Conseil de sécurité doit ajuster ses fonctions au mandat établi par la Charte des Nations Unies et respecter le rôle, l'autorité et les fonctions de l'Assemblée générale.

Nous partageons les préoccupations suscitées par la tendance croissante du Conseil de sécurité à examiner des questions et assumer des fonctions qui ne relèvent pas de sa compétence, usurpant ainsi de plus en plus le rôle assigné par la Charte aux autres organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale. Cette tendance doit cesser immédiatement. Trop fréquemment et souvent prématurément, le Conseil traite de questions qui ne concernent pas forcément des menaces immédiates à la paix et à la sécurité internationales, invoquant même le Chapitre VII de la Charte pour se justifier.

Conformément au mandat qui lui revient en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité devrait centrer précisément son attention sur le règlement des problèmes les plus urgents qui menacent la paix et la sécurité internationales. Comme le prévoit la Charte, le Chapitre VII ne devrait être invoqué qu'en dernier recours. L'application d'une logique partielle et la manipulation dans l'analyse de certaines questions dont le Conseil est saisi préoccupent de nombreuses délégations. Conformément à l'Article 24 de la Charte, les États Membres reconnaissent que le Conseil de sécurité agit en leur nom dans l'exercice de ses fonctions. Le travail du Conseil relève donc de la responsabilité collective des États Membres de l'ONU et il faut leur garantir à ce titre une participation véritable aux travaux et aux décisions de cet organe.

Nous sommes opposés à ce que des objectifs et intérêts nationaux soient imposés comme questions requérant l'attention du Conseil sous le prétexte qu'il existerait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est nécessaire d'accroître le nombre de séances publiques du Conseil. Les séances privées et les consultations devraient être l'exception, non la règle. Afin de renforcer la transparence et le degré de responsabilité, il faudrait adopter un texte final contenant le règlement intérieur définitif du Conseil de sécurité. Il est inconcevable que le Règlement intérieur du Conseil soit demeuré provisoire pendant plus de 70 ans. Les rapports annuels que le Conseil est obligé de soumettre à l'Assemblée générale devraient être réellement analytiques et doivent présenter une évaluation adéquate des résultats.

La question du veto est intrinsèquement liée aux méthodes de travail du Conseil, en particulier le mécanisme de prise de décisions. Le veto est un privilège anachronique et antidémocratique qui doit être éliminé. S'agissant de la composition du Conseil, Cuba réaffirme son soutien à l'expansion de cet organe dans les catégories permanente et non permanente. L'expansion du Conseil de sécurité devrait avoir pour objectif principal de remédier à la sous-représentation des pays en développement. La hausse du nombre de membres devrait par conséquent correspondre essentiellement à une augmentation du nombre de pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si seul le nombre de sièges non permanents est relevé, le fossé existant entre les deux catégories de membres se creusera encore, accroissant la représentation disproportionnée des pays développés par rapport aux pays en développement, de telle sorte que le Conseil deviendrait encore moins représentatif et, partant, moins légitime et efficace.

Enfin, je profite de l'occasion pour souligner de nouveau notre aspiration à un Conseil de sécurité représentatif, démocratique, transparent et efficace, où les vues de tous les États Membres de l'Organisation soient prises en compte, conformément au mandat de la Charte et aux diverses réalités du monde actuel. Pour cela, l'Organisation peut compter sur tout l'appui de Cuba.

**Mme Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter les Représentants permanents des Émirats arabes Unis et du Luxembourg, respectivement, pour leur nomination comme Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée par l'Ambassadrice de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Dans votre discours inaugural à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, Madame la Présidente, vous avez invoqué le principe andin de *minga* – un resserrement des rangs par la communauté internationale – pour relever les défis complexes et interdépendants auxquels nous faisons tous face aujourd'hui (voir A/73/PV.6). Nous avons entendu un appel tout aussi passionné à l'action collective de la part des dirigeants mondiaux durant le débat général de haut niveau de l'Assemblée générale.

Cet attachement ferme à la coopération internationale fondée sur le respect mutuel et les bénéfices partagés est la quintessence même du multilatéralisme, une perspective qui fait la part belle à un esprit de souplesse et de compromis pour réaliser le bien commun et qui s'oppose aux approches unilatéralistes, lesquelles servent des intérêts étroits et égoïstes. En tant que socle de l'ordre international basé sur des règles, l'ONU doit impérativement rester totalement imprégnée de ces idéaux et demeurer une Organisation qui n'agit pas simplement au nom des États Membres, mais pour eux; une Organisation qui non seulement embrasse l'esprit du temps mais incarne aussi ces valeurs.

La réalité contemporaine est une réalité démocratique. Une ONU crédible est donc une ONU représentative, qui reflète les intérêts et les vues de tous les États Membres – petits, moyens et grands pays. Elle est également un point de départ pour une réforme globale du Conseil de sécurité et sert de principe directeur pour mon pays et le Groupe du consensus dans la quête d'un Conseil démocratique, représentatif, responsable, transparent et efficace. Pour nous, le processus de réforme n'est par conséquent pas une fin en soi; il est l'expression véritable de notre attachement aux fondements du multilatéralisme.

Alors que le processus de négociations intergouvernementales atteint ses 10 ans d'existence, il serait bon de réfléchir aux progrès accomplis jusqu'à présent quant aux objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir un Conseil démocratique et représentatif qui soit synchrone avec le paysage mondial dynamique et en constante évolution qui l'entoure. Évidemment, s'il y a un consensus sur l'élargissement de la catégorie non permanente, des questions et divisions fondamentales persistent sur la nécessité même ou le fait qu'il soit souhaitable d'élargir la catégorie permanente. Les raisons

en sont plus que manifestes. La nouvelle permanence est vue comme une simple imitation de l'ancienne permanence, car elle vise à remédier aux dysfonctionnements inhérents du Conseil, qui découlent du statut permanent et du veto, en les renforçant au lieu de les réformer.

Cela mine également le caractère démocratique et représentatif du processus de réforme, en niant le droit démocratique des Membres en général de demander des comptes aux membres du Conseil alors que près d'un tiers des Membres n'a jamais siégé au Conseil. En outre, une expansion de la catégorie permanente au détriment des membres non permanents réduirait sensiblement, pour beaucoup d'États plus modestes, en particulier les petits États insulaires en développement, les perspectives d'être un jour élus au Conseil. Ceux qui basent leur revendication d'un siège permanent sur l'impératif de faire face aux réalités contemporaines proposent en fait des solutions figées à des situations transitoires. La question du veto est un autre élément dérivé de la permanence. Si le Conseil ne peut pas concilier les intérêts de ses cinq membres permanents, comment pourrait-il gérer les intérêts d'un nombre plus grand de membres permanents et rester efficace?

Si nous voulons effectivement faire des progrès, nous devons en finir avec la fausse idée selon laquelle une expansion de la catégorie permanente est intrinsèque à la réforme du Conseil de sécurité. Le travail et l'efficacité du Conseil ne sont pas fonction de sa composition, et encore moins de ses membres permanents. ON le sait d'expérience, ce sont les membres non permanents qui défendent généralement un surcroît d'inclusivité et de transparence dans les travaux du Conseil, en particulier dans le cadre de son règlement intérieur provisoire.

C'est aussi dans la catégorie non permanente que l'on peut remédier au défaut de représentativité du Conseil.

Une solution qui attribue plus de sièges à toutes les régions donne davantage l'occasion à tous les États Membres, y compris dans le cadre des groupes interrégionaux et sous-régionaux, de siéger au Conseil. C'est pourquoi le Groupe du consensus propose une hausse sensible du nombre de sièges électifs pour tous les groupements régionaux, en particulier ceux d'Afrique. Cela explique également notre opposition ferme à la création de nouveaux sièges permanents. De nouvelles dynasties de privilège hérité auraient inévitablement pour effet de menacer, et non de renforcer, les normes de démocratie, de responsabilité et de transparence au Conseil.

Ce qu'il faut maintenant pour avancer dans le processus de réforme, c'est identifier nos points de convergence et les exploiter. Trouver un terrain d'entente requiert de la souplesse et des compromis de la part de toutes les parties. Après tout, aucune solution immédiate en matière de procédure ne peut remplacer ou mettre de côté la nécessité de forger un vrai consensus. Sans cet effort, les progrès continueront de nous échapper. Le Groupe du consensus ne se contente pas d'adhérer à ces idéaux; il continuera d'être guidé par eux dans sa participation aux efforts visant à concrétiser une réforme globale du Conseil de sécurité, qui tienne compte des positions de tous les États Membres. Faire moins équivaldrait à une régression, pas à une réforme. Après tout, le fardeau d'un Conseil vaste, lourd et inefficace, parasité par une clique élargie, est un résultat dont la communauté internationale ne veut pas et qu'elle n'est pas prête à soutenir.

*La séance est levée à 13 heures.*